



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

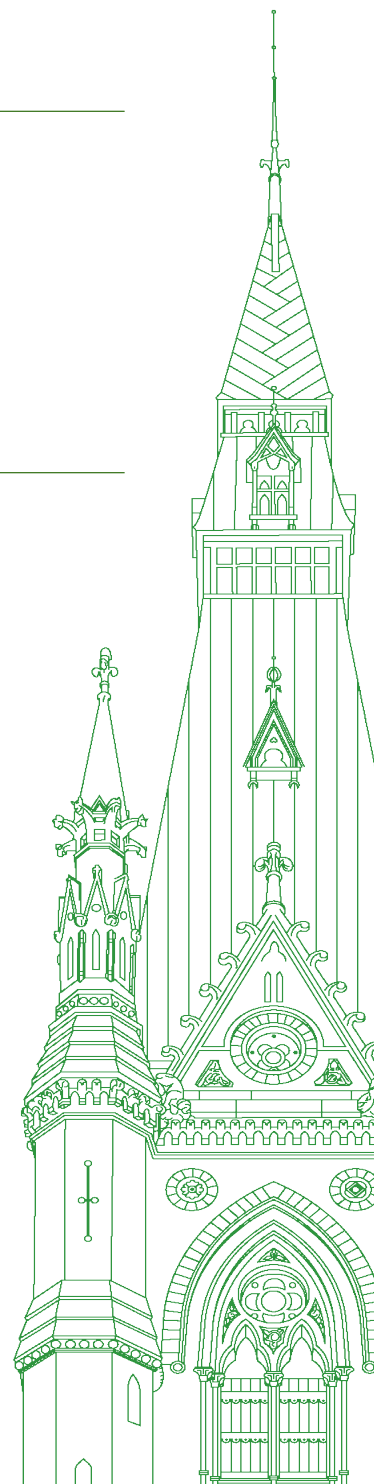
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le mercredi 8 octobre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 8 octobre 2025

• (1630)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes. Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

Les députés sont présents en personne. Y a-t-il des participants sur Zoom aujourd'hui? Non, il n'y en a pas.

Veuillez attendre que je vous donne la parole pour vous exprimer, et toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier les effets des progrès technologiques en matière d'intelligence artificielle sur les industries créatives.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir nos témoins. Nous avons Marc-Olivier Ducharme, directeur, Innovation, des alliances et des futurs, Sporobole, ArtIA. Nous avons Kelly Wilhelm, cheffe, Centre de politique culturelle, École universitaire d'art et de design de l'Ontario. Nous avons Patrick Rogers, président-directeur général, Music Canada. Nous avons Margaret McGuffin, directrice générale, Éditeurs de Musique au Canada. Et nous avons Jennifer Brown, directrice générale, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, également connue sous le nom de SOCAN.

Soyez les bienvenus.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour s'exprimer.

[Français]

Nous allons commencer par Marc-Olivier Ducharme.

Marc-Olivier Ducharme (directeur, Innovation, des alliances et des futurs, Sporobole, ArtIA): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de l'invitation.

Je représente ArtIA, un regroupement constitué d'organismes culturels, de centres de recherche et d'artistes. Notre objectif est de comprendre les répercussions de l'intelligence artificielle sur les arts par la recherche-action. Nous venons de publier un rapport après plus de deux ans de travaux, et un prochain rapport sera bientôt déposé.

Le modèle de développement technologique de la Silicon Valley est défaillant depuis des décennies. Dans les années 1980, on savait déjà que ce modèle ne servait que les actionnaires, et non les humains. Aujourd'hui, l'intelligence artificielle amplifie ce problème. Des géants de l'intelligence artificielle sont financés à hauteur de

centaines de milliards de dollars. Il s'agit d'un écart d'échelle qui crée des positions dominantes difficiles à contrebalancer.

De nombreuses études et enquêtes, même certaines menées au sein de ce comité, ont mis en évidence des effets négatifs de certaines plateformes sociales sur la population, notamment sur les adolescents et sur les personnes marginalisées. Des risques de biais politiques dans des systèmes de recommandation ont également été démontrés. Ces mêmes risques et biais sont entretenus dans les différentes plateformes d'intelligence artificielle générative, puisque leur corpus d'entraînement puise directement dans les données produites dans ces réseaux.

Nous n'avons pas en soi un problème de technologie, mais un problème de féodalisme numérique. La Silicon Valley aspire nos dollars, nos données et nos talents.

Nos conclusions sont claires: ce modèle optimise d'abord la rentabilité actionnariale, et non l'intérêt public. Sans garde-fous, l'éthique et les spécificités culturelles deviennent des externalités, ce qui mène à l'uniformisation culturelle. Les coûts sociaux sont supportés par les communautés, ainsi que par les gouvernements, n'est-ce pas, ce qui mène à l'uniformisation culturelle, surtout chez les minorités linguistiques et culturelles. Or, sans souveraineté culturelle, il ne peut y avoir de souveraineté économique, puisque plus rien ne nous distinguerait en tant que société.

La Silicon Valley contrôle l'ensemble de nos outils de production. Est-ce qu'on la laisse aussi prendre le contrôle de l'intelligence artificielle? C'est la question que nous posons.

L'intelligence artificielle représente la prochaine frontière de colonisation technologique. Voici ce que nos conclusions révèlent.

Premièrement, nous observons l'exploitation des créateurs par des modèles d'intelligence artificielle dominants qui sont entraînés au moyen de données dérobées aux créateurs, ce qui marginalise les communautés francophones, les communautés autochtones et les autres communautés culturelles minoritaires, comme les Acadiens. C'est inacceptable.

Deuxièmement, citons la menace sur la diversité culturelle. Puisque les algorithmes toxiques homogénéisent les cultures, nos différentes langues sont menacées.

Troisièmement, compte tenu du rythme de développement, les cycles de sortie accélérés imposent des standards techniques et culturels avant toute délibération publique. Sans laboratoires d'adaptation, les minorités linguistiques, encore une fois, n'ont pas le temps d'adapter leurs outils, leurs interfaces et leurs jeux de données.

Quatrièmement, nous sommes devant un moment Napster 2.0: sans intervention, nous risquons de répéter l'erreur de l'industrie musicale, c'est-à-dire de perdre le contrôle de nos données culturelles et de nos outils créatifs au profit de plateformes étrangères.

Cinquièmement, l'exploitation des communs numériques, autrement dit ce que nous avons tous créé sur Internet, est au cœur des modèles d'intelligence artificielle appartenant aux géants du numérique.

Les artistes avec lesquels nous travaillons ne semblent pas avoir peur de la technologie. Ils ont plutôt peur de ne pas pouvoir survivre financièrement dans un avenir dicté par les géants technologiques.

ArtIA propose un investissement gouvernemental dans des laboratoires d'expérimentation, de formation et de production d'intelligence artificielle dans le domaine de la culture qui restent la propriété du secteur culturel canadien et qui sont gouvernés comme un commun numérique.

Il est question notamment de laboratoires qui sont des espaces d'expérimentation où les communautés culturelles conçoivent leurs propres outils d'intelligence artificielle, adaptés au français canadien, aux langues autochtones et aux autres langues minoritaires.

Nous proposons également des fiducies de données culturelles, des infrastructures qui sont souveraines et qui protègent et valorisent nos données culturelles, dont les règles de gouvernance et les modalités d'accès sont décidées par les communautés et par les artistes eux-mêmes.

De plus, nous privilégions des programmes de formation qui permettent aux artistes de maîtriser l'intelligence artificielle plutôt que d'en être dépendants, ce qui préserve leur autonomie créative et notre autonomie créative.

À notre avis, il s'agit d'un modèle exportable. Si nous réussissons, nous créons un modèle d'écosystème d'intelligence artificielle culturellement responsable qui peut être exporté vers d'autres secteurs sociaux et d'autres pays. Ainsi, le Canada se positionne comme leader mondial.

J'aimerais souligner que le Canada a déjà démontré sa capacité à mettre en œuvre des politiques publiques innovantes. La Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle de 2017, la première stratégie nationale au monde dans ce domaine, a permis au Canada de devenir un leader mondial en intelligence artificielle. Cette stratégie a créé des pôles d'excellence, comme Mila, à Montréal, a attiré des investissements internationaux et a permis au Canada de se positionner comme un acteur clé dans le développement éthique de l'intelligence artificielle.

ArtIA s'inscrit dans cette tradition. Ce que nous voulons, c'est développer des laboratoires pour notre culture en étendant cette approche visionnaire au secteur culturel, ce qui permettra de protéger notre diversité tout en créant des opportunités économiques.

• (1635)

L'intelligence artificielle transforme déjà nos industries créatives. Agir maintenant, c'est choisir de protéger notre diversité culturelle plutôt que de subir l'homogénéisation.

Le gouvernement canadien a investi 2,4 milliards de dollars en intelligence artificielle, mais, parmi ces fonds, rien n'a été alloué di-

rectement à la culture, l'un des secteurs économiques les plus vulnérables au...

La présidente: Merci, monsieur Ducharme.

[Traduction]

Nous commencerons par Kelly Wilhelm, de l'École universitaire d'art et de design de l'Ontario.

Vous avez la parole pendant cinq minutes.

Kelly Wilhelm (cheffe, Centre de politique culturelle, École universitaire d'art et de design de l'Ontario): Merci, madame la présidente.

Je remercie les membres du Comité de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui. Je m'appelle Kelly Wilhelm et je dirige le centre de politique culturelle de l'École universitaire d'art et de design de l'Ontario. Avant cela, j'ai travaillé pendant une vingtaine d'années dans le système fédéral des politiques et du financement des arts et de la culture.

Je commencerai par démontrer une fausse dichotomie que l'on entend souvent dans les discussions sur les industries créatives et l'intelligence artificielle. Cette dichotomie oppose deux camps. D'un côté, il y a ceux qui soutiennent que le développement de l'IA par le secteur privé doit pouvoir se poursuivre sans entraves ni réglementation, sans quoi la capacité d'innovation du pays sera menacée. D'un autre côté, nous entendons souvent ceux qui font valoir qu'une réglementation et des lignes directrices gouvernementales sont essentielles pour préserver la culture et l'identité du pays. Cette division est manifeste dans les consultations sur l'IA et le droit d'auteur menées par le gouvernement en 2024, ainsi qu'à l'échelle internationale dans toute discussion stratégique sur l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans le développement de systèmes d'IA.

Voici la nouvelle définition que je souhaite proposer sur cette dichotomie. Des mesures gouvernementales qui respectent les professionnels de la création et de la culture, et leur propriété intellectuelle, et qui investissent dans ces personnes favorisent l'innovation. Elles ne la freinent pas. Il ne fait aucun doute que l'IA a une incidence sur la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et le travail. Elle bouleverse déjà les chaînes de valeur dont dépendent les industries créatives, leurs entreprises et leurs travailleurs. Ces questions sont cruciales et le travail collectif de l'industrie, des chercheurs et des décideurs politiques à leur sujet doit se poursuivre.

Vous avez déjà entendu lors de ces réunions que les industries créatives demandent de la transparence et de l'équité dans l'utilisation dans les systèmes d'IA des contenus dont elles détiennent les droits, ainsi que dans l'identification des contenus générés par l'IA. Elles demandent aussi à être associées aux décisions stratégiques en matière d'IA qui les concernent. C'est un point que je tiens à souligner et que je soutiens. En effet, si l'IA a une incidence sur les industries culturelles, comme le laissent supposer votre question et votre étude, cette incidence n'est pas à sens unique. Ce qui me ramène à ma redéfinition. Comme elles l'ont déjà fait avec d'autres technologies, les industries créatives utilisent l'IA pour faire ce qu'elles font de mieux: créer, innover et raconter des histoires canadiennes.

Aux réunions organisées par le Centre de politique culturelle avec les industries créatives ces deux dernières années, nous avons appris que beaucoup utilisent l'IA et créent des outils d'IA pour aider à gérer leurs activités, en arrière-plan, et leur travail créatif. Elles utilisent l'IA à de nombreuses fins, notamment la création, la production, la distribution et le marketing. Elles l'utilisent pour réduire les obstacles techniques, financiers et environnementaux auxquels se heurtent toutes sortes de créateurs, qu'il s'agisse de petites et moyennes entreprises, de créateurs autochtones ou même de ceux qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées. Elles l'utilisent pour optimiser la valeur de leur propriété intellectuelle, trouver de nouveaux marchés et gagner en popularité à l'échelle mondiale. Elles l'utilisent aussi pour protéger la souveraineté de leurs données, qui sont culturelles, et pour définir de nouveaux protocoles et modèles de propriété. Comme nous le savons, les artistes utilisent l'IA pour créer des œuvres entièrement nouvelles et inattendues, très souvent en collaboration avec des entreprises technologiques et des concepteurs de produits du secteur privé.

Les chefs de file des industries créatives demandent comment le Canada peut façonner l'IA de manière à protéger et renforcer notre culture, notre créativité et notre souveraineté. Les quatre thèmes clés suivants, que je tiens à vous présenter, reviennent sans cesse dans nos conversations avec ces chefs de file.

Le premier concerne les données souveraines et accessibles. Comme d'autres industries, les industries créatives ont besoin d'accéder à des données, y compris à des ensembles de données gouvernementales, pour créer des outils et des solutions d'IA efficaces et canadiens. Parallèlement à leurs investissements dans les entreprises privées et l'informatique IA, les gouvernements devraient investir dans une infrastructure de données publiques détenue et gérée par le Canada, une sorte de bien commun en matière d'IA.

Le deuxième domaine qui revient sans cesse est celui de la formation et de l'éducation. Le Canada a besoin d'une stratégie nationale en matière d'IA pour l'éducation, de la maternelle à la 12^e année, dans l'enseignement postsecondaire et dans des secteurs professionnels tels que les industries créatives. Cette stratégie devrait préparer les Canadiens à utiliser les nouveaux outils et technologies d'IA pour rester compétitifs sur un marché du travail en constante évolution. Il s'agit là d'une préoccupation que les industries créatives partagent avec d'autres industries.

Le troisième domaine, dont vous entendrez certainement encore parler aujourd'hui, est celui de la réglementation. La plupart des acteurs du secteur culturel demandent qu'il y ait des obligations de transparence claires et simples, ainsi que des normes harmonisées et des principes communs, afin d'éviter l'incertitude, la fragmentation et la confusion sur ce marché.

Le dernier point concerne la souveraineté culturelle et l'ambition créative. C'est le bon moment pour le Canada, en cette période de changements économiques, technologiques et géopolitiques, de faire preuve d'ambition dans cet espace, et non de reculer. Il faut voir grand et investir dans toute la diversité des créateurs et des PME créatives qui stimulent l'économie créative de notre pays. Le Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de ses industries créatives pour sa souveraineté culturelle. C'est pourquoi nous disposons d'outils et d'industries performantes dans le monde du cinéma, de la télévision et de la musique, entre autres.

● (1640)

L'IA est, au fond, un outil d'homogénéisation. Elle enregistre et reproduit des modèles existants à partir des données introduites dans la machine. Elle fait une grande partie du travail cognitif à notre place, remplaçant ainsi le travail humain de synthèse et de réflexion sur les modèles qui est essentiel pour en créer de nouveaux.

Soyons clairs: le contenu généré par l'IA ne remplace pas la propriété intellectuelle créative originale.

La présidente: Je vous remercie.

Kelly Wilhelm: À l'heure actuelle, nous avons besoin de cette propriété intellectuelle créative comme moteur non seulement de notre souveraineté économique, mais aussi de notre souveraineté culturelle.

Je vous remercie.

La présidente: Merci, madame Wilhelm.

Je donne maintenant la parole à Patrick Rogers, de Music Canada.

Vous disposez de cinq minutes.

Patrick Rogers (président-directeur général, Music Canada): Je vous remercie.

Je m'appelle Patrick Rogers. Je suis le directeur général de Music Canada, association professionnelle qui regroupe les principales maisons de disques du pays, à savoir Sony Music Entertainment Canada, Warner Music Canada et Universal Music Canada. Nos entreprises emploient de nombreux Canadiens qui créent de la musique canadienne pour le marché canadien et mondial. Ils sont très enthousiastes à l'idée de ce que l'IA pourrait signifier pour l'avenir de la musique.

Pour les membres de Music Canada et les artistes dans lesquels ils investissent, l'IA est un outil qui peut aider les artistes humains à améliorer leur créativité, optimiser le processus d'enregistrement et aider notre industrie à protéger sa propriété intellectuelle. Cependant, l'industrie musicale a tiré de la crise technologique existentielle qu'elle a vécue des leçons qui guident notre plaidoyer auprès du gouvernement.

Comme vous le savez, il n'y a pas si longtemps, l'Internet à domicile a rendu possible le partage de fichiers entre pairs, et Napster et d'autres sites ont décimé l'industrie. Ce n'est toutefois pas Internet qui a failli tuer l'industrie musicale, mais le piratage des droits d'auteur et la volonté du public de pirater. Le fait que nous volions, et je veux dire nous tous, a marqué la rupture de notre entente publique. Je crains que cela ne se reproduise aujourd'hui ou demain avec l'IA, mais permettez-moi d'abord de vous donner quelques exemples des meilleurs aspects de l'IA.

Tout en conservant la musique originale et les chœurs, l'équipe d'Universal Music Group et Brenda Lee ont remplacé la voix principale originale de Brenda Lee dans *Rockin' Around the Christmas Tree* par une nouvelle version espagnole, créée à l'aide d'un modèle d'IA éthique dérivé de sa voix et entièrement approuvé par elle. Après avoir été victime, en 2013, d'un grave accident vasculaire cérébral qui lui a fait perdre sa voix, Randy Travis a décidé avec Warner Music Nashville d'utiliser l'intelligence artificielle pour enregistrer sa chanson *Where That Came From*. Randy et son équipe ont travaillé sur les voix et apporté une touche humaine à chaque note de la chanson, ce qui aurait été impossible sans l'IA. Grâce à la collaboration entre Universal Music Group et la société Endel, spécialisée dans l'IA éthique, les artistes et les labels d'UMG peuvent créer des paysages sonores alimentés par l'IA pour améliorer des activités quotidiennes comme le sommeil, la relaxation ou la concentration.

Où est le problème? Chacun de ces exemples est réalisé en collaboration avec l'artiste concerné. Il s'agit toujours de son art. Il s'agit toujours de son talent. Ses droits sont intégrés au projet. Cependant, les services de génération de chansons les plus populaires ne travaillent pas ainsi aujourd'hui. Ils n'ont pas l'autorisation des artistes et des détenteurs de droits, et ils ne paient ni pour les données sur lesquelles ils sont entraînés, ni pour les résultats qui concurrencent ces mêmes artistes. Nous sommes entrés dans l'ère Napster de l'IA sur le marché. Nous devons passer à l'étape iTunes pour pouvoir passer à la diffusion continue. Pour y parvenir, nous devons prendre plusieurs mesures.

Premièrement, il faut respecter la Loi sur le droit d'auteur en reconnaissant que l'entraînement des modèles d'IA sur la musique d'artistes engage leur droit d'auteur. Sans leur autorisation, il s'agit d'une violation, point final. Respecter le droit d'auteur signifie aussi ne pas céder aux demandes d'exceptions générales en matière de « fouille de textes et de données ». Tout ce que vous devez savoir à ce sujet se trouve dans son nom. Il ne s'agit pas d'une exception relative à la « quête désespérée de l'illumination humaine ». On parle de fouille. Que cherchons-nous? Des éléments de valeur. Où les cherchons-nous? Là où nous savons qu'ils se trouvent. Aucune donnée n'a plus de valeur que le catalogue de nos musiciens préférés. Même si certaines entreprises d'IA générative vous disent qu'elles enseignent tout aux machines, elles ne veulent pas former leurs algorithmes sur le groupe universitaire de votre frère. Elles veulent *Sgt. Pepper's*, *Pet Sound* et *Folklore*.

Deuxièmement, nous voulons que les entreprises d'IA tiennent des registres de leurs entrées. Nous voulons qu'elles suivent et divulguent aux détenteurs de droits ce sur quoi elles entraînent leurs modèles. Ceux qui prétendent que l'IA devrait pouvoir tout copier diront que c'est impossible, mais si nous voulons libérer la conscience humaine avec l'IA, ne devrait-elle pas être capable d'écrire une bibliographie?

Troisièmement, nous voulons que le gouvernement fédéral prenne les hypertrucages au sérieux, pas seulement les pires, comme ceux à caractère sexuellement explicite ou ceux qui confinent à l'ingérence dans nos élections, mais tous ceux qui sont nocifs. Ils mettent tous les Canadiens, y compris nos enfants, en danger. Ce qui a commencé, il y a deux ans, avec Connor McDavid semblant critiquer ses adversaires et ses coéquipiers s'est transformé en bébés interviewant leurs chiens. Je sais que ces vidéos ne sont pas réelles, mais je ne peux pas vous expliquer pourquoi. Elles nous font rire, mais cette technologie pourrait facilement être utilisée pour nous faire pleurer. Et si quelqu'un l'utilisait pour ruiner

votre carrière? Ou la vie sociale naissante de mon enfant de cinq ans? Ce qui est illégal sur papier devrait l'être en ligne. Me prêter des propos qui ne sont pas les miens n'a rien à voir avec la liberté d'expression.

Heureusement, l'IA fera aussi partie de la solution. C'est pourquoi notre industrie collabore avec le secteur technologique pour lutter contre ce problème. Le travail de Sony Music avec l'outil TraceID de Vermilion permet de protéger les artistes en temps réel contre les copies numériques. Cependant, il faut que les gouvernements disent clairement que les hypertrucages non autorisés et préjudiciables sont illégaux. Le Canada peut s'inspirer de modèles existants, comme la loi américaine NO FAKES Act, qui bénéficie d'un soutien bipartite et est soutenue à la fois par l'industrie musicale et des plateformes comme YouTube.

● (1645)

Ces trois recommandations permettront au Canada de se placer à l'avant-garde de l'innovation en matière d'IA, tout en continuant de protéger son secteur culturel.

Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Rogers, et bravo d'avoir compris mon signal.

Nous passons maintenant à Jennifer Brown, de la SOCAN.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Jennifer Brown (cheffe de la direction, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique): Je vous remercie.

Je suis cheffe de la direction de la SOCAN. Je suis heureuse de comparaître devant ce comité pour parler des effets de l'intelligence artificielle sur l'industrie de la musique.

En 2025, la SOCAN célèbre ses 100 ans d'existence en tant que société de gestion canadienne des droits d'auteur des auteurs, des compositeurs et des maisons d'édition. Nous sommes fiers de représenter les droits de nos plus de 200 000 membres directs d'un océan à l'autre. La SOCAN perçoit les redevances pour l'exécution publique et la reproduction de la musique, fait le lien entre ces utilisations et les titulaires de droits, puis redistribue les redevances à ses membres directs et aux ayants droit dans le monde entier.

Nous commençons à peine à découvrir tout le potentiel et les implications de l'IA dans la sphère créative et à comprendre le rôle qu'elle jouera dans l'avenir du paysage culturel canadien. L'IA marque un tournant pour l'industrie de la musique. Nous croyons qu'avec des garanties appropriées et un cadre de droit d'auteur adapté, cette technologie représente une occasion exceptionnelle de soutenir et d'enrichir la créativité humaine, puisqu'il s'agit d'un outil qui permet aux créateurs et créatrices du Canada de continuer de raconter leurs histoires, d'exprimer leur identité et de contribuer à l'identité et aux valeurs du pays.

Cependant, en l'absence d'un juste équilibre, l'état actuel de l'IA représente un défi existentiel pour nos membres. Des œuvres canadiennes sont volées et aspirées par des entreprises d'IA pour entraîner leurs modèles sans qu'aucune compensation ne soit versée aux créateurs. Ces modèles peuvent ensuite produire une chanson complète à partir d'une simple invite, et cette chanson générée par l'IA risque de remplacer, sur le marché, le travail de créateurs canadiens.

Dans une étude mondiale qu'elle a menée, la CISAC, qui est le plus vaste réseau international du secteur créatif, estime que, dans les conditions actuelles de pillage généralisé, 24 % des revenus des créateurs musicaux risquent de disparaître. Cette situation représente une réelle menace pour la viabilité de l'industrie musicale canadienne.

Entretiens, les entreprises à l'origine de ces modèles d'IA ont déclaré publiquement qu'il est important pour elles pour développer leurs produits, d'utiliser de la musique de grande qualité créée par des humains, allant même jusqu'à dire que c'est essentiel. Ce qui ne semble cependant pas essentiel pour ces entreprises, c'est de veiller à ce que les créateurs soient rémunérés pour leurs importantes contributions. En fait, ce sont les créateurs humains qui alimentent actuellement les progrès de ces modèles d'IA, sans part des bénéfices.

Nous estimons que la bonne approche en matière d'IA reconnaîtra et rémunérera la création humaine, respectera les objectifs stratégiques de la Loi sur le droit d'auteur et conduira à un marché de licences dynamique où les redevances de l'IA seront partagées avec celles et ceux qui sont essentiels à son développement.

Si l'on pense à la diffusion continue en ligne que nous connaissons depuis une dizaine d'années, des arguments semblables ont été avancés, à savoir que la rémunération et l'octroi de licences étaient impossibles. Cependant, un régime de licences solide s'est mis en place et, depuis 10 ans, les créateurs comme les services de diffusion continue y gagnent. Le respect du droit d'auteur n'est pas un frein à l'innovation. Si vous écoutez de la musique en continu sur votre téléphone intelligent, vous avez dans votre poche la preuve que la rémunération des créateurs et l'innovation technologique peuvent parfaitement coexister. L'adoption de l'IA peut elle aussi se faire dans le respect des créateurs et encourager l'expression humaine.

Nous souhaitons porter deux positions à l'attention du Comité.

Premièrement, nous nous opposons fermement à toute nouvelle exception au droit d'auteur. Les entreprises d'IA ne devraient pas être autorisées à exploiter les œuvres de créateurs sans avoir obtenu leur consentement ni offert d'attribution et de rémunération. Une exception pour la fouille de texte et de données ne favorisera la croissance ni du secteur créatif ni du secteur technologique. Rien ne prouve qu'une exception pour la fouille de texte et de données soit nécessaire pour optimiser les investissements dans le domaine de l'IA et une telle exception priverait assurément les créateurs des redevances économiques de leurs œuvres.

Deuxièmement, nous vous demandons instamment de faire en sorte que les entreprises d'IA fassent preuve de transparence au sujet des œuvres utilisées pour entraîner leurs modèles, et que les contenus générés par l'IA soient clairement identifiés comme tels. Les développeurs d'IA doivent être tenus de divulguer quelles œuvres protégées par le droit d'auteur sont ingérées et stockées dans leurs ensembles de données. Sans cette transparence, les titulaires de droits ne peuvent pas négocier d'égal à égal et ne sont pas en mesure de prouver que leurs œuvres ont été utilisées. De plus, l'étiquetage obligatoire des contenus générés par l'IA permettrait au public de faire des choix éclairés quant aux types de contenus qu'il consomme.

Je vous remercie de votre attention.

• (1650)

La présidente: Je vous remercie.

Nous accueillons, pour finir, Margaret McGuffin, d'Éditeurs de Musique au Canada.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Margaret McGuffin (directrice générale, Éditeurs de Musique au Canada): Je vous remercie.

Bonjour, madame la présidente, et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Margaret McGuffin et je suis directrice générale d'Éditeurs de Musique au Canada. Je viens plaider en faveur d'un développement éthique et transparent de l'IA.

Les éditeurs de musique découvrent et développent des auteurs-compositeurs canadiens, et ils ont beaucoup investi dans l'immense majorité des chansons et partitions que l'on entend chaque jour à la radio, sur les plateformes de diffusion continue, dans les jeux vidéo, les productions cinématographiques et télévisuelles, ainsi que sur les nouvelles plateformes émergentes du monde entier.

Dans le domaine musical, l'IA a le potentiel de soutenir le précieux travail des créateurs humains, ce qui, ensuite, enrichit la culture et la société canadiennes. Nos membres tirent déjà parti des avantages de cette nouvelle technologie. Les auteurs-compositeurs l'utilisent en studio, et nos membres s'en servent pour développer leurs activités.

Malheureusement, l'industrie musicale est également victime de vols massifs, par des entreprises d'IA, de chansons protégées par le droit d'auteur, pour l'entraînement de modèles d'IA et pour la création et la publication de modèles d'IA générative sans licence. Cela présente de sérieux risques pour les créateurs canadiens et les entreprises qui investissent en eux.

Une protection vigoureuse du droit d'auteur garantit que les membres d'Éditeurs de Musique au Canada, les auteurs-compositeurs et les compositeurs conservent le contrôle de leur musique et reçoivent la rémunération équitable qu'ils méritent.

Quand une entreprise d'IA utilise de la musique récupérée ou capturée sur Internet sans autorisation, elle empêche les titulaires de droits de contrôler l'utilisation de leurs œuvres et d'en tirer profit. Le développement et la commercialisation de modèles d'IA et de produits d'IA générative sans licence créent déjà de graves distorsions du marché et suscitent des inquiétudes quant à la loyauté de la concurrence.

Éditeurs de Musique au Canada collabore avec la Confédération internationale des éditeurs de musique, l'ICMP. Un article récent du magazine *Billboard* met en évidence les preuves recueillies par l'ICMP au cours des trois dernières années qui montrent que nombre des plus grandes entreprises technologiques du monde ont récupéré, sans autorisation ni licence, de la musique protégée par le droit d'auteur, créée par des millions d'auteurs-compositeurs, de compositeurs et d'artistes, pour entraîner des systèmes d'IA.

Pour mettre cela en perspective, presque toutes les chansons jamais écrites par un auteur-compositeur canadien ont déjà été récupérées et volées par ces entreprises d'IA, sans consentement, attribution ou rémunération. Imaginez que quelqu'un accède à vos chèques de paie sans votre permission et que ce comportement soit normalisé. C'est ce qui arrive aux auteurs-compositeurs.

Ce non-respect massif des lois sur le droit d'auteur est lourd de conséquences économiques négatives. Les œuvres protégées par le droit d'auteur — nos chansons — ajoutent de la valeur aux modèles d'IA. Pour tirer une valeur équitable de l'utilisation de ce contenu protégé, l'industrie de l'édition musicale, dont font partie la SOCAN et la CMRRA, accorde régulièrement des licences aux entreprises technologiques. Il devrait en aller de même pour les développeurs d'IA. On devrait encourager le marché émergent des licences musicales accordées aux développeurs d'IA, notamment en leur imposant de divulguer et de conserver toutes leurs données.

En conclusion, Éditeurs de Musique au Canada est d'avis que le gouvernement canadien doit rejeter toute demande visant à affaiblir le régime des droits d'auteur en instaurant une exception pour la fouille de textes et de données. Il en a déjà été question aujourd'hui. Les titulaires de droits musicaux doivent pouvoir contrôler l'utilisation de leurs chansons et en tirer profit. Il est impératif que les organismes de réglementation canadiens et le gouvernement américain abordent l'IA de manière à respecter les créateurs et à encourager l'expression humaine. Cela profitera aux créateurs comme à l'ensemble des Canadiens.

Je répondrai volontiers à vos questions.

● (1655)

La présidente: Je vous remercie, madame McGuffin.

Nous passons maintenant aux questions des députés, en commençant par Mme Thomas.

Vous avez la parole et disposez de six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Je vous remercie.

Monsieur Ducharme, j'aimerais savoir. Votre organisme travaille-t-il avec des créateurs qui privilégient le numérique?

Marc-Olivier Ducharme: Nous collaborons avec toutes sortes de créateurs, dans toutes les formes d'art, de la danse aux arts visuels. Nous collaborons également avec des musiciens, des artistes sonores et des compagnies de théâtre. En fait, nous collaborons avec des personnes de tous horizons pratiquant tous types d'art.

Rachael Thomas: D'accord. Très bien.

Si vous travaillez avec des créateurs qui privilégient le numérique, utilisent-ils l'IA de manières utiles pour surmonter les obstacles traditionnels de la radiodiffusion?

Marc-Olivier Ducharme: Oui. La plupart des artistes avec qui nous travaillons utilisent l'IA au quotidien, qu'elle soit intégrée dans leurs outils, comme Adobe Photoshop, qui a déjà intégré l'IA dans ses produits, ou dans l'appareil photo de leur téléphone, qui intègre déjà l'IA dans le processus de la prise de photo. Ils utilisent l'IA. Qu'ils le veuillent ou non, ils le font.

Nous utilisons tous l'IA à l'heure actuelle. Ce n'est pas que... C'est très utile. De plus, beaucoup d'artistes souhaitent faire de la recherche-développement sur l'IA et sur la façon de l'utiliser pour améliorer leur démarche artistique.

Le problème, ce n'est pas que les artistes utilisent l'IA, mais que la valeur aille à des entreprises américaines au moyen du processus de capture de valeur.

Rachael Thomas: Sûrement. Il me semble que vous avez notamment mentionné dans vos observations préliminaires, et je l'ai aussi lu sur votre site Web, qu'il est important de protéger la souveraineté

numérique. Le projet de loi C-18, la Loi sur les nouvelles en ligne, vise à cela. Le connaissez-vous?

● (1700)

Marc-Olivier Ducharme: Oui.

Rachael Thomas: D'accord.

Le projet de loi C-18 a été mis en place et, dans le cadre de son processus, Google a décidé de créer un fonds de 100 millions de dollars. Une équipe est chargée de gérer cet argent. Les entreprises de presse peuvent solliciter ce fonds et se voir attribuer certaines sommes.

Résultat, quand elles reçoivent ces sommes, elles cèdent aussi leurs droits sur l'information qu'elles produisent. Autrement dit, Google peut récupérer cette information et l'utiliser comme bon lui semble. Comme ces entreprises de presse ont approuvé le projet de loi C-18 et les dollars de Google, elles sont soumises à Google et à tout ce que Google souhaite faire avec leur information.

C'est le résultat direct de la réglementation excessive imposée par ce gouvernement, d'où ma préoccupation. Nous avons dans ce pays des créateurs qui privilégient le numérique et qui produisent des contenus fantastiques. Nous avons dans ce pays des artistes qui accomplissent un travail remarquable. Quand le gouvernement va trop loin, il en résulte une stagnation qui nuit à l'industrie. Où se situe la limite entre une loi qui facilitera la réussite ou qui y fera obstacle?

Marc-Olivier Ducharme: Votre argument politique est intéressant, mais mes collègues ici présents pourront vous répondre sur ce point.

Je pense qu'il est nécessaire d'investir dans l'IA publique, dans une infrastructure publique et dans une infrastructure commune dirigée, gérée et détenue par des artistes et des organismes artistiques au Canada. Il ne s'agit pas nécessairement d'une question de réglementation. Vous me demandez comment le gouvernement peut réglementer, ce qui n'entre pas dans mes compétences. Ce que je peux vous dire, c'est que le modèle doit être géré autrement dès à présent.

Rachael Thomas: Si ce modèle est géré autrement, mais sans réglementation, à quoi ressemble-t-il?

Marc-Olivier Ducharme: Je ne suis pas un expert en politique. Je ne peux pas vous expliquer comment le gouvernement peut réellement élaborer une politique pour protéger les artistes. Si nous choisissons de donner le pouvoir aux entreprises américaines, nous ne gagnerons pas. En résumé, c'est cela.

Rachael Thomas: Tout à fait, mais encore une fois, avec le projet de loi C-18, c'est exactement ce qui s'est passé. Il permet encore plus à Alphabet, entreprise américaine, de collecter et d'utiliser des données comme bon lui semble.

Marc-Olivier Ducharme: Ils les volent de toute façon.

Rachael Thomas: Non. Le projet de loi C-18 a en fait créé les conditions qui ont ouvert la porte à Google. Il ne s'agit pas de vol. Google en est propriétaire. C'est ce que dit l'accord.

C'est l'accord que le gouvernement a négocié. Je crains que les créateurs numériques et les autres artistes présents en ligne vivent la même situation si le gouvernement fait preuve d'un zèle excessif et réglemente trop l'IA.

Marc-Olivier Ducharme: Une autre option serait de financer une IA publique.

Rachael Thomas: Qu'entendez-vous par là?

Marc-Olivier Ducharme: Pouvons-nous posséder notre propre infrastructure? Pouvons-nous posséder notre propre puissance de calcul...

Rachael Thomas: Comme un système d'IA créé par le gouvernement...?

Marc-Olivier Ducharme: Oui...

Rachael Thomas: Non, merci.

Marc-Olivier Ducharme: Au Canada, l'infrastructure de recherche pour l'IA dispose d'une puissance de calcul. Elle s'appelle Calcul Canada et Calcul Québec, des organismes à but non lucratif qui gèrent la puissance de calcul pour des centres de recherche. Tous les chercheurs y ont accès.

Pourquoi n'avons-nous pas un système public ou un système détenu en commun par les artistes et les organisations artistiques qui fournirait ce type de service au secteur culturel?

Rachael Thomas: Parce que le gouvernement prendrait trop de place.

Marc-Olivier Ducharme: Non, ce n'est pas le gouvernement qui le détient et le gère, mais bien des organismes à but non lucratif.

Rachael Thomas: Ils peuvent déjà le faire. Ils ont cette possibilité.

Marc-Olivier Ducharme: Que voulez-vous dire?

Rachael Thomas: C'est le libre marché. C'est précisément là où je veux en venir.

Marc-Olivier Ducharme: Tout n'est pas soumis au libre marché.

Rachael Thomas: À l'heure actuelle, tout est possible. Quiconque souhaite disposer d'un espace en ligne peut en obtenir un. Quiconque souhaite créer un modèle de l'IA a la possibilité de le faire dès maintenant.

Marc-Olivier Ducharme: Il y a deux semaines, NVIDIA a investi 400 milliards de milliards de dollars dans OpenAI. Non, ce n'est pas le libre marché.

La présidente: Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Al Soud pour six minutes.

[Français]

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Je vous remercie tous d'avoir pris le temps de vous joindre à nous.

Je viens littéralement de rencontrer des membres de diverses organisations représentant le secteur du livre au Canada dans le cadre de la journée sur la Colline. Ils sont d'ailleurs dans cette salle en ce moment même. Je tiens à leur rendre hommage et à saluer l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Nous avons également parlé de Copibec et du travail que cette société accomplit. Lorsque j'ai rencontré ses représentants plus tôt cet été, ils ont décrit les membres du Comité comme les « gardiens » de la culture canadienne. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une façon très généreuse de nous décrire. Cependant, notre priorité est de protéger la souveraineté culturelle canadienne tout en comprenant le caractère inéluctable de

l'IA. C'est littéralement le rôle que nous jouons en tant que membres du Comité.

● (1705)

[Français]

Durant notre discussion, ces personnes ont clairement énoncé que le but était d'élaborer un cadre pour que l'intelligence artificielle et la culture canadienne soient partenaires.

Je me tourne maintenant vers le responsable d'ArtIA, dont l'énoncé de mission est de développer l'infrastructure, les outils et les compétences pour que le secteur culturel canadien devienne un leader mondial de l'intelligence artificielle responsable.

Vous vous êtes positionnés pour garantir que les artistes ont leur mot à dire sur la manière dont l'intelligence artificielle façonne la pratique créative. Nous parlons souvent d'une approche de l'intelligence artificielle centrée sur l'humain.

D'après vous, monsieur Ducharme, à quoi ressemble une véritable souveraineté culturelle dans ce domaine? Que faudrait-il pour que le Canada soit un leader dans l'établissement de normes éthiques de l'intelligence artificielle pour les arts, au lieu de simplement s'adapter à ce qui se fait déjà?

Marc-Olivier Ducharme: À notre avis, l'intelligence artificielle dans le domaine de la culture au Canada devrait être gérée dans un cadre de gouvernance qui serait créé et administré par les gens qui travaillent dans la culture. Ce cadre devrait être flexible, évolutif et adaptable à certaines communautés culturelles, notamment aux communautés autochtones et aux communautés linguistiques en situation minoritaire.

Nous pensons qu'il devrait y voir, partout au Canada, des réseaux de laboratoires qui se pencheraient sur les questions liées à l'intelligence artificielle et qui permettraient aux créateurs d'aller expérimenter. Ces laboratoires leur permettraient aussi de prendre des décisions sur la manière dont ils désirent eux-mêmes protéger leurs données et leurs œuvres. Présentement, ce n'est pas le cas.

Pendant des années, Facebook et Instagram ont incité les artistes à publier leurs œuvres d'art sur Instagram. Ces œuvres ont été entièrement extraites par moissonnage de données pour qu'elles soient utilisées afin d'entraîner des modèles. Il y a donc eu des mensonges et du vol. C'est ce que la Silicon Valley fait depuis très longtemps, comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture.

Nous croyons donc que la gouvernance est vraiment à la base de tout ça. Pour élaborer des cadres de gouvernance, il faut mettre les gens ensemble. Il faut s'assurer d'avoir des endroits où les humains, en l'occurrence les artistes, vont pouvoir se rassembler et prendre des décisions sur des politiques qui les concernent.

Nous ne demandons pas au gouvernement canadien de prendre des décisions pour les artistes. Nous demandons que les artistes aient l'autonomie et le financement nécessaires pour apporter un contrepoids au pouvoir économique américain, qui est tellement grand qu'il nous tire le tapis sous les pieds chaque fois que nous essayons de faire un pas. C'est ce qui constitue notre plus gros problème.

À la base, le projet ArtIA a été financé par l'entremise d'une subvention du gouvernement québécois pour nous aider à comprendre les effets de l'intelligence artificielle. Nous voyons que, du jour au lendemain, les Américains ne cessent d'investir massivement dans ce domaine. Ils le font à même le capital de la Silicon Valley, en effet, mais ils le font aussi en polluant énormément, en consommant des ressources naturelles et en détruisant les ressources culturelles des communautés. Par exemple, nous voyons énormément d'œuvres d'art autochtones créées par l'intelligence artificielle, par des créateurs qui n'ont rien d'autochtone. C'est donc une appropriation culturelle qui est très dangereuse.

En tant que francophone, je n'ai aucun modèle d'intelligence artificielle qui me représente. Les modèles actuels peuvent imiter mon langage, mais ils ne peuvent pas comprendre ma spécificité culturelle. Dans mon cas, je suis Québécois, alors ce n'est pas si mal, mais une personne acadienne a une spécificité culturelle et linguistique qui est très différente de celle du Québec. Moins de données sur la culture acadienne ont été recueillies par moissonnage, ce qui fait que les biais sont encore plus forts.

Qu'en est-il pour un artiste queer ou un artiste canado-jamaïcain, par exemple? Qu'en est-il pour ces gens qui sont à des intersections vraiment complexes de nos sociétés, où les modèles, ayant leurs biais, deviennent vraiment des homogénéisateurs de culture?

Notre position est donc de laisser les artistes prendre le pouvoir, et, pour ce faire, il faudrait investir dans ces politiques.

Fares Al Soud: Merci beaucoup, monsieur Ducharme.

[Traduction]

Monsieur Rogers, je suis ravi de vous revoir. Merci pour votre déclaration liminaire.

Music Canada a clairement exprimé sa position sur la protection des droits à l'ère de la diffusion en continu. Vous l'avez mentionné dans votre déclaration liminaire. L'ère de l'IA pourrait être encore plus perturbatrice. Comment Music Canada se prépare-t-elle à protéger à la fois les investissements et l'intégrité artistique, sans reproduire les mêmes inégalités qui ont conduit à une sous-rémunération des artistes lors du dernier virage numérique?

Patrick Rogers: Madame la présidente, je remercie le député pour sa question.

Je suis heureux de vous voir.

En ce qui concerne l'IA, la solution pour sortir de l'ère du piratage a été que nos membres, contre toute attente, ont tenu bon et ont dit que la musique avait de la valeur. À une époque où la musique était volée ou distribuée gratuitement, nous avons déclaré que nous croyions qu'un jour, les gens paieraient à nouveau pour écouter de la musique.

Je crois que c'est vrai. Je serais très heureux de voir cela figurer dans le harsard. Je le dis depuis un certain temps. Je crois que la musique est la seule chose au monde que tout le monde faisait gratuitement, puis que les gens ont commencé à payer. Ensuite, les gens ont cessé de payer. Aujourd'hui, ils paient à nouveau. C'est une réussite. Je pense qu'elle mérite d'être protégée.

Mon plus grand regret au début de l'essor de l'IA est d'avoir entendu des gens dire que l'IA n'était pas un enjeu lié au droit d'auteur et de ne pas avoir reconnu le danger majeur que cela représentait, alors qu'il s'agit bien de l'enjeu lié au droit d'auteur de notre génération.

C'est notre façon de voir les choses.

• (1710)

La présidente: Le minutage est parfait. Merci beaucoup, monsieur Rogers.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes, à moins que vous ne cédiez une partie de votre temps de parole à votre collègue.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Je vais prendre tout le temps que vous me donnez, madame la présidente. Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins. Franchement, c'est toujours fascinant, intéressant et très instructif de les entendre parler de cette question tellement importante qu'est l'intelligence artificielle et de ses répercussions sur le secteur culturel.

Nous entendons beaucoup d'inquiétudes de la part des gens de tous les secteurs du milieu culturel. Ce qui arrive est très préoccupant. Cependant, je ne veux pas brosser un portrait entièrement sombre de la situation. Je pense qu'il y a quand même des choses très intéressantes relativement à l'intelligence artificielle. Or, je pense que nous devons nous dire les vraies affaires et prendre conscience des risques liés à l'intelligence artificielle pour le secteur culturel, notamment pour les créateurs.

Monsieur Ducharme, je vais d'abord m'adresser à vous. J'ai trouvé vraiment intéressants vos arguments pour défendre un moteur d'intelligence artificielle qui serait local et détenu par des gens de l'industrie culturelle. C'est une idée, c'est un modèle. Or je suis curieux. Par le passé, des moteurs de recherche québécois ou canadiens ont tenté de voir le jour, par exemple des plateformes de diffusion. Encore maintenant, des gens essaient de mettre en place une plateforme de diffusion numérique. Ce sont de belles idées, que nous aimerions voir fleurir. Malheureusement, ces entreprises sont dans une concurrence tellement forte avec les entreprises internationales, en particulier les entreprises américaines, qu'elles ont peu de chance d'avoir un succès assez grand pour générer ce que nous souhaitons qu'elles génèrent.

Dans le cas d'un moteur d'intelligence artificielle, je me permets d'avoir de l'espoir, car la recherche qui a conduit au développement de l'intelligence artificielle a grandement été faite à Montréal, au Québec, notamment au sein de Mila, avec M. Bengio et tous ses collaborateurs. Je me dis que, puisque nous avons développé cette technologie ici, il y a de l'espoir.

Expliquez-moi comment, dans le cas d'un moteur d'intelligence artificielle, ce serait différent des autres tentatives que nous avons faites par le passé pour concurrencer les géants d'Internet.

Marc-Olivier Ducharme: Votre question contient plusieurs éléments.

Ce que nous voulons faire, ce n'est pas un modèle d'intelligence artificielle ou un moteur d'intelligence artificielle, comme vous l'appelez. C'est plutôt la gouvernance de ces outils ou des infrastructures qui sous-tendent la possibilité de créer des outils.

Ce que nous constatons, c'est que les créateurs n'utilisent pas nécessairement ChatGPT, DALL-E ou des systèmes d'intelligence artificielle générative pour la production d'images. Ils utilisent toutes sortes d'outils d'intelligence artificielle. Ils s'en servent pour repérer des corps dans l'espace dans le cadre d'un spectacle de danse, par exemple, ou pour contrôler des systèmes dans une performance ou dans un festival. L'intelligence artificielle n'est pas utilisée uniquement pour la génération de contenu. Elle peut servir à plusieurs fins, par exemple pour la gestion des données. Mes collègues qui comparaissent à mes côtés ont donné d'autres exemples.

Ce que nous voulons, c'est pouvoir expérimenter. Les artistes veulent pouvoir comprendre comment l'intelligence artificielle a une incidence sur leur travail et sur la création de leur valeur propre, c'est-à-dire la valeur qu'ils mettent sur le marché. Par ce fait même, ils veulent savoir quelles sont les règles derrière ça. Les règles de la Silicon Valley sont opaques; nous ne les connaissons pas. Non seulement elles sont opaques, mais elles changent constamment.

Je vous en donne un exemple. Il y a quelques années, énormément d'artistes d'ici et d'ailleurs ont contribué au développement d'une application de la compagnie RunwayML. C'était gratuit, c'était bien. On travaillait avec elle et tout le monde se donnait des câlins. C'était parfait, c'était génial. Un jour, les artistes ont reçu un courriel leur disant qu'ils n'avaient plus accès à leur travail. Tout ce qu'ils avaient mis sur la plateforme ne leur appartenait plus. Les règles avaient changé.

Les règles et les modèles en intelligence artificielle changent constamment. Nous ne pouvons jamais nous fier au développement de cette technologie, puisque c'est embryonnaire. Ça a commencé il y a seulement quelques années, et pourtant nous sommes envahis. C'est le modèle de la Silicon Valley: on nous donne tout gratuitement, et ensuite on nous tire le tapis sous les pieds.

Martin Champoux: Alors, la différence dans ce cas-ci, c'est que nous conserverons l'accès au contenu avec lequel nous alimentons la bête, en quelque sorte, ainsi que les droits qui s'y rattachent.

• (1715)

Marc-Olivier Ducharme: C'est ça.

Martin Champoux: Merci, monsieur Ducharme.

J'aimerais poser une question à Mme Brown ou à Mme McGuffin, en m'inspirant d'une intervention de mon collègue M. Généreux lors de notre réunion de lundi.

Disons que je suis habile avec les moteurs d'intelligence artificielle et que je leur demande de générer une chanson en utilisant la voix mélodieuse de M. Généreux et en s'inspirant des paroles du répertoire de chansons de M. Myles, qui, lui, a eu une vraie carrière artistique avant d'être politicien.

Des voix: Ha, ha!

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katomik—Témiscouata, PCC): Il est un vrai artiste, lui.

Martin Champoux: Oui, il est un vrai artiste; nous, nous sommes des artistes ratés.

Blague à part, ma question demeure sérieuse: si je génère cette chanson et que, par une chance immense, elle devient un succès, est-ce que je peux considérer que cette œuvre est la mienne, selon la réglementation actuelle, et est-ce que je pourrais obtenir un accès aux droits d'auteur que cette chanson générerait?

Je le demande pour M. Généreux aussi, puisque sa voix serait entendue partout dans le monde.

[Traduction]

Jennifer Brown: C'est une façon très intéressante d'envisager la question.

Qu'est-ce que la création? C'est en quelque sorte le cœur de notre discussion. La création est une entreprise humaine qui nécessite des compétences et du jugement.

Je dirais qu'il est probable que de nombreux créateurs, surtout des auteurs-compositeurs et probablement des artistes, utilisent actuellement l'IA. C'est un outil pour eux. Cependant, ils continuent à affirmer: « C'est mon œuvre originale, car j'ai mis mes compétences et mon jugement dans la création de cette chanson. »

Si vous êtes un fournisseur numérique qui se contente de produire des œuvres à partir d'une invite, non, je ne considère pas cela comme une œuvre musicale. Je pense que c'est là où nous en sommes.

Margaret McGuffin: Je voudrais simplement ajouter que les éditeurs de musique et la SOCAN évoluent dans le monde des licences. Nous accordons des licences pour de très petits segments de chansons à Instagram et à TikTok. Nous accordons des licences pour des interpolations, des éléments qui ressemblent aux chansons de M. Myles, mais cela n'autorise pas quelqu'un à écrire une chanson qui ressemble à la sienne. Il faut obtenir une licence pour cela. C'est le monde que nous envisageons pour l'avenir. Le monde des licences existe. Nous sommes dans le domaine des licences. Nous savons comment faire, et cela doit maintenant s'étendre aux entreprises d'IA.

[Français]

La présidente: Merci.

Votre temps de parole est écoulé, monsieur Champoux.

Martin Champoux: Merci de m'avoir accordé un peu de latitude, madame la présidente.

La présidente: Il n'y a pas de problème.

Monsieur Généreux, avez-vous des questions à poser, ou M. Champoux les a-t-il toutes posées à votre place?

Des voix: Ha, ha!

Bernard Généreux: Soyez sans crainte, madame la présidente, j'aurai toujours des questions.

Monsieur Rogers, voulez-vous réagir à ce qui vient d'être dit?

[Traduction]

Patrick Rogers: Oui. Je souhaitais conclure cette conversation.

C'est pourquoi, chez Music Canada, nous parlons de règles et d'outils. Les outils sont très intéressants. Ils ont la capacité de nous faire rire ou pleurer. Ils ont la capacité de nous enthousiasmer. Malheureusement pour nous tous, nous vivons dans un monde où nous devons composer avec des règles. C'est pourquoi l'octroi de licences est si important. C'est pourquoi il est si important de maintenir son jumelage avec les droits d'auteur.

Je pense qu'au fil de votre étude — et ce ne sera pas la seule fois que vous parlerez de l'IA à vos réunions —, vous devriez faire de votre mieux à chaque discussion pour demander s'il s'agit d'une discussion sur les règles ou sur les outils.

[Français]

Bernard Gagné: Merci beaucoup, monsieur Rogers.

Monsieur Ducharme, comme vous, je suis francophone et je viens du Québec. Cependant, j'aimerais demander aux autres témoins s'ils partagent votre point de vue. Je suis en partie d'accord sur ce que vous dites. Nous ne pouvons pas être contre la vertu, bien sûr. Nous voudrions bien que le Canada puisse préserver toute son autonomie identitaire et créative et que les artistes puissent tirer un revenu de cette activité, comme c'est le cas actuellement.

Je m'adresse donc à tous les autres témoins.

Dans votre monde respectif, est-ce qu'un modèle comme celui proposé par M. Ducharme pourrait exister? Si oui, pourquoi ne pas le créer vous-mêmes, sans avoir recours à l'aide financière du gouvernement? De fait, l'industrie créative canadienne, dans son ensemble, génère des milliards de dollars de revenus, à ma connaissance. Je lance cette idée dans l'univers.

• (1720)

[Traduction]

Patrick Rogers: Écoutez, voici notre point de vue à ce sujet, et je vais l'exprimer sous un angle politique pour que tout le monde ici comprenne bien: l'objectif des artistes de vos circonscriptions n'est pas de séduire uniquement leurs admirateurs qui s'y trouvent. Leur objectif, et ce que permet désormais le monde numérique, est de joindre tous leurs admirateurs, toutes les personnes qui les apprécient, partout dans le monde.

[Français]

Bernard Gagné: C'est absolument vrai. Vous avez tellement raison. Par exemple, dans le cas d'André Gagnon, un auteur-compositeur de musique classique, son plus grand bassin d'admirateurs est au Japon, et non au Québec. Bien qu'il soit décédé, il reste encore aujourd'hui une grande vedette.

Évidemment, nous voulons que notre culture soit diffusée partout dans le monde. Cependant, faut-il la faire passer par un modèle qui, comme M. Ducharme le suggère, appartiendrait à l'industrie et serait géré par l'industrie?

[Traduction]

Patrick Rogers: Comme je l'ai dit au CRTC à propos du projet de loi C-11, notre objectif est que la politique publique serve de tremplin aux artistes canadiens. Je pense que de nombreux intervenants souhaiteraient un abri anti-bombes. Les abris anti-bombes, par définition, ne servent qu'à ceux qui s'y trouvent. Le tremplin devrait être l'objectif.

[Français]

Bernard Gagné: J'aimerais également entendre la réponse de Mme Brown, de Mme Wilhelm et de Mme McGuffin à cette question.

[Traduction]

Jennifer Brown: Je suis plutôt d'accord avec M. Rogers. Notre pays compte de grands artistes qui voyagent à travers le monde, comme vous l'avez dit. Tout ce que nous faisons vise à nous assurer que nous sommes respectés sur les plateformes où ces œuvres sont diffusées. C'est là où nous avons besoin, selon moi, d'un marché des licences dynamique. Ces œuvres ont été dérobées. Elles ont déjà perdu les revenus qu'elles génèrent. Assurons-nous que les artistes soient indemnisés et qu'ils le soient à l'avenir, et non remplacés.

Nous ne voulons pas veiller seulement à ce que nos artistes actuels puissent gagner leur vie. Nous avons également de nouveaux créateurs canadiens émergents qui y voient un parcours viable, qui regardent la situation et se disent: « Oui, c'est une carrière que je veux embrasser, car je n'aurai pas seulement un seul public ici. J'ai le réseau et l'écosystème pour me faire une place. » Je pense que les licences sont encore la solution. C'est une possibilité.

Bernard Gagné: Merci.

C'est tout? Ai-je terminé?

[Français]

La présidente: Il vous reste encore 30 secondes, si vous voulez continuer.

Bernard Gagné: J'aimerais vraiment que tout le monde ait la chance de répondre à ma question, alors allez-y.

[Traduction]

Kelly Wilhelm: Si je peux me permettre d'ajouter un mot, je pense qu'il est important de faire la distinction entre les capacités technologiques et numériques dans ce secteur et la question de l'IA. Dans les arts et les industries créatives, la gestion des données culturelles numériques souffre d'un sous-investissement depuis un certain temps déjà. Nous travaillons en fait déjà dans ces conditions défavorables.

Les créateurs n'ont pas forcément la capacité de bien gérer leurs données et de conserver cette proximité et cette propriété, indépendamment de l'arrivée de l'IA. Nous avons besoin d'investissements dans cette infrastructure. Je suis tout à fait d'accord avec M. Ducharme sur ce point et je pense que les artistes doivent pouvoir gérer eux-mêmes cette infrastructure.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Ducharme, tantôt, vous avez parlé d'autonomie nécessaire, de spécificité culturelle et de gouvernance.

Dans ma circonscription, Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, il y a une forte présence d'artistes, d'artisans et de petites entreprises culturelles. Comment peut-on s'assurer que l'intégration culturelle avec l'intelligence artificielle ne creuse pas l'inégalité dans l'industrie?

J'aimerais aussi revenir sur ce que vous expliquiez précédemment. Pouvez-vous préciser votre pensée?

Marc-Olivier Ducharme: Il existe certains modèles, par exemple les fiducies de données, qui permettent aux créateurs de déposer des données dans une fiducie qui peut être utilisée selon les normes qu'ils établissent. Les gens se réunissent pour créer cette fiducie. Après ça, les données peuvent être utilisées par l'industrie ou par des services, à la condition que les normes soient respectées et, souvent, que de l'argent soit versé. Au Québec, Culturepédia est une de ces fiducies.

Pour notre part, nous encourageons la production et la création de fiducies de données spécifiques, autrement dit des fiducies de données qui appartiennent à des communautés, qu'elles soient autochtones, acadiennes ou franco-manitobaines. Ainsi, les communautés peuvent choisir comment leurs propres données culturelles qui ont été valorisées, soit les données culturelles qui existent depuis des centaines d'années dans nos archives ou encore les données provenant d'Internet, sont à la fois préservées et utilisées dans l'industrie culturelle. Les créateurs ont donc ainsi le contrôle de leur propre production. C'est un truc de base. Ils ont produit du contenu, ils l'ont déposé et ils se sont fait voler. Maintenant, nous avons une stratégie pour les protéger: il s'agit des fiducies de données.

Les fiducies de données sont un exemple de gouvernance commune et de choix. Les gens peuvent décider comment ils vont procéder pour partager leur contenu. Nous sommes dans une économie de partage; nous partageons énormément de choses. Internet permet un tel partage. C'est même un peu une particularité d'Internet que de nous inciter à partager. Nous voulons bien partager, mais nous voulons être rémunérés pour ce partage. Je pense que c'est important. Il est important de protéger la valeur que les artistes canadiens produisent.

• (1725)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, monsieur Ducharme.

Monsieur Rogers, dans la même logique que la question posée à M. Ducharme, qui demande de la réglementation dans cette industrie, comment voyez-vous la mise en place d'une réglementation?

[Traduction]

Patrick Rogers: J'aimerais dire deux choses. La première est que le plus important est d'appliquer la Loi sur le droit d'auteur dans sa forme actuelle. La seconde, en ce qui concerne les nouvelles mesures à prendre, est d'appliquer les lois sur la transparence. Afin de comprendre ce qui a été ingéré, afin d'appliquer cette Loi sur le droit d'auteur, nous aurons besoin d'une transparence accrue.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, les accros de l'informatique s'inquiètent lorsque nous abordons ce sujet et disent que les données sont trop volumineuses, trop vastes et que nos pauvres esprits humains ne pourraient jamais les comprendre, mais je le répète, l'IA devrait être en mesure de dresser une liste de ce qu'elle ingère.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Madame McGuffin, nous sommes des parlementaires dont l'expertise dans le domaine musical est assez limitée. Pouvez-vous nous expliquer concrètement comment l'intelligence artificielle transforme actuellement le travail des éditeurs dans le domaine musical?

[Traduction]

Margaret McGuffin: Tout à fait. L'IA est présente dans les studios depuis une décennie où elle sert d'outil de conceptualisation. Nos petites entreprises l'utilisent pour s'assurer qu'elles peuvent prendre rapidement de l'expansion et rivaliser avec les entreprises mondiales.

Cependant, je tiens également à souligner que, dans l'industrie musicale et l'édition musicale, nous disposons de données et nous créons des technologies pour gérer les licences. Nous avons besoin de la possibilité d'octroyer des licences sans modifier la Loi sur le

droit d'auteur. Les données ne sont pas le problème dans l'industrie musicale. Nous conservons nos données. Cependant, dans le monde de l'IA, nous voulons nous assurer de la transparence des données d'entraînement afin de pouvoir ensuite octroyer des licences.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame McGuffin.

Madame Wilhelm, voyez-vous ailleurs dans le monde un modèle de réglementation de l'intelligence artificielle que le Canada pourrait adapter à son industrie musicale?

Kelly Wilhelm: Je crois que vous parlez du domaine musical en particulier.

[Traduction]

Comme d'autres l'ont dit, l'industrie musicale au Canada est en réalité très bien équipée pour accomplir ce travail. Avec l'existence de la SOCAN et la façon dont les données ont été gérées jusqu'à présent dans l'industrie musicale, je dirais que c'est l'une des industries au Canada qui peut probablement nous montrer la voie. Encore une fois, nous avons besoin de cette clarté pour que ces licences puissent être accordées.

De nombreux autres pays travaillent de la même manière. On fait souvent la comparaison avec la loi européenne sur l'IA. Celle-ci prévoit des protections claires pour les créateurs. Encore une fois, tout dépend de ce qu'un pays fait de cette loi européenne sur l'IA, et c'est à ce niveau que nous devons également réfléchir au Canada, en tenant compte de la capacité du secteur, de la clarté de la Loi sur le droit d'auteur et de l'investissement nécessaire pour créer ces marchés pour les œuvres.

La présidente: Merci.

[Français]

Je veux maintenant souhaiter la bienvenue à M. Alexis Deschênes, qui est parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Deschênes, je vous accorde la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous remercie de votre accueil.

Bonjour à tous et à toutes.

J'aimerais aborder la question d'un risque en particulier, pour savoir à quel point celui-ci est véritable et proche. Nous lisons qu'il est possible de créer des groupes fictifs au moyen de l'intelligence artificielle. Récemment, nous avons vu l'exemple du groupe Velvet Sundown, qui a réussi à obtenir 1 million d'écoutes sur Spotify.

Y a-t-il un risque réel que les artistes et les auteurs soient absolument mis de côté?

• (1730)

[Traduction]

Patrick Rogers: Le plus grand risque lié à l'IA est la manipulation des flux, c'est-à-dire la musique qui existe uniquement pour être générée rapidement afin d'inonder les services, puis inciter des gens à faire semblant de l'écouter ou générer artificiellement des écoutes. Cela nuit à l'ensemble des services de diffusion en continu. Les grandes maisons de disques du Canada et du monde entier ont uni leurs forces pour tenter de trouver des moyens d'empêcher cela, car cela dilue le marché et nuit aux artistes partout dans le monde.

Margaret McGuffin: L'ICMP a beaucoup travaillé avec des éditeurs internationaux sur les clones et les contrefaçons. Ils ont examiné les boutiques d'applications de l'Union européenne et ont trouvé de nombreuses applications qui clonaient des voix, des images et des chansons. Il s'agit d'une violation flagrante du droit d'auteur et ces applications doivent être supprimées. M. Rogers a évoqué tout à l'heure la nécessité de se conformer aux lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité en matière de représentation et d'image.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Ducharme, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Marc-Olivier Ducharme: Je n'ai rien à ajouter concernant les créateurs de musique précisément, parce que ce n'est pas ma spécialité. Je représente surtout des artistes indépendants qui sont en recherche-développement, donc ce n'est pas exactement notre domaine.

[Traduction]

Kelly Wilhelm: J'ajouterais simplement que cela souligne la nécessité de la transparence dans l'étiquetage du contenu généré par l'IA. Nous devons savoir quand nous y sommes exposés, quand nous le voyons et quel est son impact sur les modèles économiques.

Jennifer Brown: Je suis d'accord. Comme on l'a dit, c'est en fait une dilution des revenus qui reviennent aux créateurs humains. En saturant les systèmes avec tout ce contenu... puis la manipulation est pire que pire, cela devient de la fraude. Il est important de s'assurer que l'on ne dilue pas le bassin et les revenus qui sont censés revenir aux créateurs humains lorsque leurs œuvres sont exécutées.

Je voudrais revenir sur les données à ce sujet. Nous traitons des milliards de représentations chaque trimestre. Encore une fois, nous n'avons aucune crainte quant à ce que nous pouvons gérer avec l'IA. Les rapports peuvent être traités. Nous pouvons nous assurer que les licences sont accordées et que les artistes sont dûment rémunérés.

La présidente: Merci.

Monsieur Diotte, je vous cède la parole pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci beaucoup.

Il s'agit d'une question générale qui, selon moi, touche au cœur du problème. À chacun d'entre vous, quel niveau de contrôle gouvernemental souhaiteriez-vous voir exercer sur l'IA? À quoi cela ressemblerait-il?

Commençons par Mme Brown.

Jennifer Brown: Nous avons tous été très clairs. Tout d'abord, il faut maintenir la Loi sur le droit d'auteur telle quelle, sans exception, car quand ce sera clair, les gens devraient être prêts à discuter.

Nous croyons qu'il peut y avoir un marché des licences. Nous avons constamment des négociations commerciales. Les sociétés Amazon, Spotify et Apple Music ont toutes négocié des contrats avec la SOCAN, l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux et les maisons de disques pour payer les œuvres protégées par le droit d'auteur. Elles continuent d'innover et de payer pour les licences. Nous croyons que cela est tout à fait possible.

La transparence nous aidera, car elle nous permettra de mettre tout le monde sur un pied d'égalité et de dire sans équivoque: « Vous disposez de nos œuvres. Voici comment nous pouvons com-

mencer à octroyer des licences. » La certitude qu'il n'y aura aucune exception les amènera à la table des négociations.

Kelly Wilhelm: Je vais ajouter les mêmes points concernant l'application de la Loi sur le droit d'auteur. Je pense que nous avons été clairs sur la transparence. Nous disons clairement qu'il faut indiquer le contenu généré par l'IA, car cela est très important du point de vue du consommateur et de la rémunération.

Il est important de se rappeler que le gouvernement a de nombreux rôles à jouer. Des dispositions législatives figurent parmi les moyens dont il dispose pour aider. On voit des investissements directs absolument colossaux du secteur privé dans le calcul de l'IA. Ils pourraient être égalés ou envisagés de manière plus large quant à leur utilisation dans les investissements publics dans l'IA, comme nous en avons parlé.

Les compétences et la formation sont des éléments très importants pour relever le niveau des industries créatives et participer pleinement à cette économie. Il s'agit souvent de personnes qui travaillent pour le contenu et, dans le cas des artistes indépendants, pour mettre leur art en scène et faire leur travail. Elles n'ont souvent pas la possibilité d'investir dans ces besoins en aval. L'aide à l'acquisition de compétences et à la formation est un élément essentiel de tout cela.

C'est comme tout ce qui touche aux exportations et à la création de ces marchés. Outre les dispositions législatives, le gouvernement peut prendre d'autres mesures qu'il est très important de garder à l'esprit.

• (1735)

[Français]

Marc-Olivier Ducharme: Je suis d'accord sur tout ce qui a été dit précédemment.

L'an dernier, moins de 1 \$ par citoyen canadien a été investi en soutien direct aux artistes. De fait, le montant total était d'à peu près 36 millions de dollars. Quelqu'un nous a demandé tout à l'heure pourquoi nous ne faisons pas nos systèmes nous-mêmes. Vous avez la réponse. Quand les investissements en soutien direct aux artistes sont de 36 millions de dollars, il n'y a pas moyen de travailler autrement.

Les artistes indépendants, ce sont les artistes qui soutiennent l'industrie. Ce sont ceux qui sont au bas de la pyramide, d'une certaine façon, mais les artistes circulent et se promènent dans cette pyramide. Le jeu vidéo comme industrie créative n'existerait pas sans la présence des artistes en arts visuels. Pour que ça existe, il faut qu'il y ait un soutien.

Les artistes sont parmi les gens qui gagnent le moins, au Canada. Ce sont des classes d'emploi très mal représentées, qui n'ont généralement pas la chance de faire entendre leur voix dans des endroits comme ici et qui n'engagent pas de lobbyistes pour faire pression sur le gouvernement.

Ce que nous demandons, c'est un investissement de la part du gouvernement dans des technologies, mais nous demandons que ces investissements puissent être contrôlés par les artistes.

[Traduction]

Margaret McGuffin: Pour la première fois de ma carrière, je viens ici pour dire: « Ne touchez pas à la Loi sur le droit d'auteur. » Il s'agit d'une solution peu intrusive et sans frais qui protégera les auteurs-compositeurs canadiens et l'industrie musicale qui investit en eux.

Nous savons que de nombreuses entreprises d'IA viennent témoigner et vous disent à quel point c'est compliqué. C'est faux. Elles disent que la musique sur YouTube est gratuite. C'est faux. Elles disent qu'il y a trop de lignes de données. C'est faux. Nos entreprises sont également des entreprises technologiques. Ces entreprises rémunèrent des ingénieurs et versent des dividendes, mais elles refusent de payer pour les chansons qu'elles utilisent pour former leur application ou pour créer leurs produits. Cela doit changer.

Patrick Rogers: Je voudrais simplement souscrire à tout ce qu'ont dit Jennifer Brown et, en particulier, Margaret McGuffin.

Je vais peut-être parler de ce à quoi cela ressemble. Cela ressemble à une prise de conscience par les entreprises technologiques qu'elles doivent obtenir une licence. Cela aboutit à des services juridiques sous licence qui n'existent pas encore, mais que nous sommes ravis de voir apparaître. Cela ressemble à un Canada qui est un chef de file dans ce domaine. Lors du Sommet du G7 à Kananaskis, le Canada a montré la voie en disant que nous devons faire toutes ces choses formidables avec l'IA tout en respectant les droits de propriété intellectuelle. Je pense que c'est important. Le choix du mot « respecter » était excellent. Il ne s'agit pas de « traiter », « gérer » ou « comprendre », mais bien de « respecter ». Je pense que c'est la solution pour l'avenir.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Royer, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci, madame la présidente, chers collègues et, bien sûr, nos formidables témoins. J'apprends énormément de cette conversation.

Ma question s'adresse à Mme Wilhelm.

Avant de devenir députée, j'ai été élue localement dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam pendant 14 ans. Au cours des trois dernières années, j'ai été commissaire d'école pour le district scolaire de Coquitlam, qui compte environ 4 000 employés et 33 000 élèves de la maternelle à la fin du secondaire.

Vous avez mentionné la formation et l'éducation en matière de l'IA dès la maternelle. Je sais que cela peut être plus facile pour les plus grands districts scolaires, mais on compte de nombreux districts plus petits en Colombie-Britannique et au Canada. Quelles sont vos recommandations pour la mise en œuvre? Quelles seraient les meilleures pratiques?

Kelly Wilhelm: Je suis très honorée que l'on considère que mon opinion sur ce sujet puisse être utile. Je ne suis pas une experte de la politique en matière d'éducation, mais mon mari enseigne la musique.

J'ai grandi entourée d'enseignants, donc l'éducation est très importante dans ma vie et, je pense, dans le cas présent.

De la maternelle à la fin du secondaire, le point de départ est la littératie. Il s'agit de comprendre les médias et le monde qui vous entoure, de savoir ce qui est réel et ce qui ne l'est pas, et de posséder les capacités cognitives et le jugement nécessaires pour être en mesure de changer les choses. Je ne dis pas nécessairement qu'il

faille utiliser des outils génératifs de l'IA à la maternelle. Ce n'est pas nécessairement la voie à suivre. Cependant, nous devons doter nos enfants, dès leur plus jeune âge, d'un ensemble de compétences leur permettant de distinguer le vrai du faux.

Le défi est là, je suis d'accord avec vous. On trouve des conseils scolaires de différentes tailles. À travers le pays, selon l'endroit où vous vivez, les approches en matière de programmes scolaires diffèrent. Je dirais que, si nous sommes capables d'offrir des cours sur les technologies de la communication, qui sont désormais obligatoires en Ontario en 9^e année, nous devrions certainement pouvoir trouver une solution pour les niveaux de la maternelle à la fin du secondaire.

● (1740)

Zoe Royer: C'est vraiment très intéressant. Je pense qu'il y a trois ou quatre ans, les districts avaient vraiment peur de l'IA, notamment de la gestion de ChatGPT et des tricheries qui pouvaient en découler. Aujourd'hui, je pense que les grands districts souhaitent vraiment prendre les devants dans ce domaine. C'est vraiment important.

Quel rôle, les établissements d'enseignement supérieur, comme l'Ontario College of Art and Design et les collèges locaux de ma circonscription, peuvent-ils jouer dans la préparation de la prochaine génération de créateurs à ce monde axé sur l'IA?

Kelly Wilhelm: Je peux vous parler un peu de l'expérience de l'OCAD. Ses étudiants travaillent dans différentes disciplines. Ils travaillent dans le textile, la sculpture et les nouveaux médias. Ils travaillent également dans la prospective et réfléchissent à l'avenir du design. À quoi ressemble le monde dans lequel nous voulons vivre? Comment pouvons-nous le concevoir pour qu'il soit un endroit où nous voulons vivre?

Depuis leur enfance, ces étudiants ont évidemment dépassé largement les natifs du numérique, en ce sens. La technologie est omniprésente dans leur vie. Ils savent ce qu'ils privilégient lorsqu'ils entament leurs études. Je pense qu'il est important d'avoir une conversation dans l'enseignement supérieur: en tant que créateur, comment souhaitez-vous contrôler votre travail, contrôler votre avenir et contribuer à la conversation à laquelle vous participez en tant que créateur? Je pense qu'à l'OCAD, on aborde la maîtrise des médias et la capacité à commercialiser son travail et à comprendre le marché dans lequel on évolue avec beaucoup d'intelligence.

Bien sûr, dans l'enseignement supérieur non artistique, les préoccupations liées à la tricherie et les politiques relatives à l'utilisation de l'IA continuent à se dessiner dans ce pays et ailleurs. Je pense que les enseignants, les professeurs et ce volet de l'équation éducative ont besoin de soutien pour pouvoir enseigner dans ce monde. Je pense également que cela fait un peu défaut à l'heure actuelle de l'enseignement supérieur. C'est un aspect qu'il convient également d'examiner.

Zoe Royer: Merci beaucoup.

Monsieur Rogers, vous avez mentionné la Loi sur le droit d'auteur en premier lieu. Le deuxième point concernait les hypertrucs nuisibles et les dispositions législatives connexes. Étant donné que le processus législatif peut être long, quelles mesures de protection immédiates aimeriez-vous voir mises en place en attendant un rattrapage législatif?

Patrick Rogers: Je vous remercie pour cette question à laquelle nous réfléchissons beaucoup.

Je vais vous faire part de quelques remarques à ce sujet. Premièrement, nous travaillons en quelque sorte sur le concept des hypertrucages depuis la sortie de la fausse chanson de Drake. Elle a clairement montré à l'époque que, premièrement, tout avait déjà été volé. Il était inutile de se préparer à l'éventualité d'un vol, car le vol avait déjà eu lieu.

Deuxièmement, présentez-moi la personne qui s'oppose à la répression des hypertrucages. Nous ne l'avons pas encore rencontrée. J'encourage le gouvernement et les partis d'opposition à prendre cette question très au sérieux. Si je me rendais dans votre bureau et que je me faisais passer pour vous, ce serait déjà un délit. Cela devrait être un délit en ligne, tout comme cela l'est en personne.

Que pouvez-vous faire demain? Encore une fois, si l'on se réfère à une précédente révolution numérique, les publicités qui apparaissaient avant les films à succès et qui disaient qu'il ne fallait pas voler ce film provenaient de la Motion Picture Association. Elles provenaient de l'industrie. Cette fois-ci, nous devrions demander au gouvernement de prendre position: c'est illégal. Vous ne pouvez pas faire cela. Vous ne devriez pas le faire. Nous travaillons sur la loi.

Vous pourriez le faire dès aujourd'hui.

La présidente: Merci, monsieur Rogers.

Monsieur Waugh, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Rogers, vous avez donné deux exemples intéressants qui illustrent votre enthousiasme pour l'IA. Brenda Lee a perdu sa voix il y a plus de 50 ans. Vous avez mentionné qu'Universal Music utilisait l'IA pour lui redonner vie. Oh là là, quel pactole pour elle: 5,9 millions de dollars provenant de plus de 1,47 milliard de diffusions de *Rockin' Around the Christmas Tree*, puis 2,7 millions de dollars de revenus d'enregistrement pour Lee et sa maison de disques, qui est bien sûr Universal Music Group.

Je comprends pourquoi vous vous réjouissez pour Brenda Lee, mais vous venez de dire que si j'imitais quelqu'un, ici présent, on me dissuaderait de le faire. Cependant, quand je regarde Brenda Lee, qui n'a pas chanté depuis plus de 50 ans, vous l'avez en fait imitée et vous avez gagné beaucoup d'argent grâce à elle.

• (1745)

Patrick Rogers: Je remercie le député pour sa question et pour l'occasion qu'il m'offre de mettre les choses au clair. Universal Music Group et Brenda Lee ont travaillé ensemble sur ce projet.

Kevin Waugh: Je ne doute pas qu'elle était partante.

Patrick Rogers: C'est une histoire fascinante. La chanson a connu un énorme succès en Amérique latine avant d'être traduite. Universal a utilisé la technologie pour le faire en collaboration avec elle. Comme je l'ai dit, c'est un exemple de l'IA à son meilleur. Le pire, c'est quand quelqu'un utilise cette technologie pour voler votre voix contre votre gré et vous faire dire des choses que vous ne diriez jamais.

Nous pouvons avoir les deux. Nous pouvons avoir un monde dans lequel les artistes et les gens ordinaires y consentent, où un patient atteint de SLA qui a perdu la voix consent...

Kevin Waugh: Tout à fait.

Patrick Rogers: ... à l'utilisation de cette technologie.

Kevin Waugh: L'autre exemple est bien sûr celui de Randy Travis, qui a malheureusement été victime d'un accident vasculaire cérébral en 2013, et qu'on ramène maintenant à la vie.

Patrick Rogers: Eh bien, nous lui offrons — à lui qui est vivant — la possibilité de terminer des chansons qui, autrement, n'auraient pas été enregistrées. Encore une fois, ce sont ses droits, son oeuvre, ses choix.

Lorsque vous entendez Johnny Cash chanter *Barbie Girl*, l'un des hypertrucages les plus célèbres, cela nous fait rire tant c'est ridicule. Toutefois, ni la succession de Johnny Cash ni le groupe Aqua ne sont associés à ce projet. C'est là que nous traçons la ligne à ne pas dépasser.

Kevin Waugh: Je suis ravi que vous ayez mentionné Johnny Cash, car dans ma province, Colter Wall est considéré comme le nouveau Johnny Cash.

Qu'en pensez-vous, madame McGuffin? Vous hochez de la tête.

M. Wall a décidé de limiter ses performances. Il en donne très peu en Amérique du Nord, comme vous le savez. Tout le monde disait qu'il avait la voix de Johnny Cash, mais c'est sa propre voix. Maintenant, il a légèrement modifié sa voix, intentionnellement, et tout le monde se demande ce qui se passe avec la voix de Colter Wall. Qu'en pensez-vous?

Margaret McGuffin: Je ne connais pas vraiment l'histoire derrière tout cela, mais j'écoutais ses chansons juste avant la remise des prix de la Canadian Country Music Association, c'est pourquoi j'acquiesçais.

Je ne connais pas vraiment l'histoire derrière tout cela, mais j'écoutais ses chansons juste avant la remise des prix de la Canadian Country Music Association, c'est pourquoi j'acquiesçais.

Kevin Waugh: On le compare à Johnny Cash. Est-ce juste? Quelqu'un pourrait dire: « Oh, tu voles Johnny Cash ».

Patrick Rogers: Puis-je intervenir à nouveau?

Ce que vous dites s'éloigne de l'opinion que « l'intelligence artificielle est un énorme cerveau qui écoute tout et produit quelque chose de différent ».

Il y a deux ans, cet argument me préoccupait beaucoup. Je craignais que cela fasse d'eux *Star Trek* et de nous les *Flintstones*. Dans le cadre du litige aux États-Unis, avec Suno et Udio, ils ont admis qu'il ne s'agissait pas d'un cerveau gigantesque, mais qu'ils ne faisaient que s'approprier et réorganiser des uns et des zéros.

C'est la différence entre un être humain qui parle comme un autre être humain et des entreprises technologiques qui utilisent des uns et des zéros pour voler cette voix.

Kevin Waugh: Je pense que, quand on vient de Maple Creek, en Saskatchewan, et qu'on doit se battre pour gravir les échelons comme il l'a fait... Aujourd'hui, Colter Wall est très connu, et l'intelligence artificielle l'a probablement aidé. Le numérique l'a vraiment aidé, car, quand on vient d'une région rurale du Canada, la pente à gravir est raide.

Il y a cinq ou six ans, j'ai mentionné son nom à plusieurs producteurs de musique canadiens qui n'ont manifesté aucun intérêt. Aujourd'hui, ils se bousculent à sa porte pour lui faire signer des contrats d'enregistrement et tout le reste.

C'est là le problème: l'intelligence artificielle nous expose dans ce pays, puis, tout à coup, on nous rattrape plusieurs années plus tard.

Margaret McGuffin: Soyons clairs. Nos entreprises accueillent favorablement l'intelligence artificielle. Mes entreprises de taille moyenne possèdent des milliers de chansons. Quand un responsable de la musique vient les voir et leur demande un morceau qui correspond à un thème particulier, par exemple une chanson de blues entraînante pour une publicité, cela peut leur prendre des heures pour fouiller dans leurs catalogues et réécouter les morceaux.

Avec l'intelligence artificielle, on peut désormais glisser-déplacer une vidéo YouTube, trouver celles qui figurent dans notre catalogue — les trois qu'il faut proposer — et en moins de cinq minutes, on envoie la proposition au directeur musical à Los Angeles et on verse l'argent au compositeur en Saskatchewan. C'est là toute la beauté de l'intelligence artificielle.

La présidente: Merci.

Ayant de la famille à Maple Creek, en Saskatchewan, j'ai bien aimé cette référence.

David Waugh, à vous la parole pendant cinq minutes.

• (1750)

Kevin Waugh: Il vient d'usurper mon identité.

Des députés: Oh, oh!

La présidente: Notre conversation déraile un peu.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Nous sommes faits l'un pour l'autre, M. Waugh. C'est bien.

Je suis très heureux d'être ici, très heureux de participer à cette conversation. Merci à tous. J'ai attendu patiemment ici pour pouvoir le faire.

Je ne sais pas à qui adresser ma question, car nous avons accompli un travail remarquable et eu des conversations très intéressantes, mais je crois que nous devrions aborder la question de la forme que prendront les règlements. Vous pouvez voir, d'un simple coup d'œil à ma personne, que j'y ai longuement réfléchi.

J'aimerais parler des règlements. Nous avons évoqué cette possibilité, et je suis d'accord avec vous, monsieur Rogers. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il s'agit d'un cerveau puissant qui a déjà assimilé toutes les chansons du monde. Il a assimilé toutes les chansons des Beatles, donc à ce stade, il ne ferait que créer à partir de ce qu'il a assimilé.

Margaret McGuffin: À ce propos, il se crée de nouveaux modèles tous les jours. ChatGPT est régulièrement mis à jour. Nous œuvrons dans le domaine des licences. Souvent, des litiges obligent les gens à s'avancer, et nous accordons des licences rétroactivement. Ce n'est pas perdu.

Ne modifiez pas la Loi sur le droit d'auteur en y ajoutant une exception relative à la fouille de textes et de données. Laissez-nous faire notre travail et octroyer les licences nécessaires afin que la SOCAN puisse verser les redevances.

David Myles: J'aime beaucoup l'entendre.

J'aimerais entrer dans le détail pour comprendre comment cela fonctionne. À quoi cela ressemble-t-il? Dans certains cas, cela doit concerner des dizaines et des dizaines d'artistes. Comment la rémunération est-elle calculée? Est-ce au moyen du Code international normalisé des enregistrements, ou ISRC?

Quel est le contexte dans lequel nous pouvons examiner les uns et les zéros?

Jennifer Brown: Il y a beaucoup à dire à ce sujet. Je vais revenir à l'essentiel, car lorsqu'on parle de l'ISRC, on parle de correspondance et de distribution. Nous en sommes à l'étape de l'octroi de licences. Je tiens à souligner que la SOCAN a très bien réussi, dans l'ensemble, à octroyer des licences à toutes les plateformes numériques au Canada, à tous les bars et restaurants et à tous les diffuseurs. Ce n'est pas un domaine nouveau.

Lorsque l'on rencontre quelqu'un et que l'on a un partenaire de danse, on peut dire: « Excellent. Tout le monde y gagne. Vous avez besoin de nos œuvres. Nous sommes ravis que vous vouliez les utiliser, et nous voulons également partager cet avantage. » C'est là que se trouvent les auteurs-compositeurs. Ils n'essaient pas de remettre la pâte dans le tube. Ils savent que leurs œuvres ont été volées. Ils disent: « Vous les avez volées. Bien. Je veux être dédommagé. »

Nous croyons que cela peut se faire facilement. Nous représentons l'ensemble du répertoire mondial au Canada. Cela ne concerne pas seulement les artistes canadiens, mais tous les auteurs-compositeurs dont les œuvres sont interprétées au Canada. Nous aimerions rencontrer ces personnes et leur faire comprendre qu'il n'y a pas d'exception et qu'elles doivent être là. À l'heure actuelle, elles dépensent leur argent en poursuites judiciaires, en frais d'assurance et en lobbying. Elles pourraient consacrer cet argent à l'obtention de licences et être gagnantes lorsque nous nous rencontrons pour conclure un accord de licence.

Ce dont vous parlez ensuite concerne davantage la distribution. Nous avons déjà toutes les œuvres dans notre base. Nous pensons, comme le dit M. Rogers, que si vous êtes une entreprise spécialisée dans l'intelligence artificielle, vous pouvez dresser une liste de toutes les œuvres que vous avez utilisées. Nous traitons ce genre de données quotidiennement. Cela ne m'inquiète pas.

Patrick Rogers: L'élément clé de tout cela est l'exclusivité des droits. C'est notre capacité à dire que nous allons faire ceci ou ne pas faire cela. Nous allons signer avec vous ou non. L'autre possibilité, que différents acteurs du secteur culturel vont avancer, est que nous n'avons pas besoin de faire cela dans le domaine de la musique. Ce sont les droits exclusifs qui sont importants. Nous le savons parce que nous fixons chaque jour le prix de la musique.

David Myles: Compte tenu de la Loi sur le droit d'auteur dans sa version actuelle, que vous ne souhaitez pas modifier, qu'est-ce qui vous a empêché d'intenter une action en justice à ce stade au Canada?

Margaret McGuffin: Il faut un acheteur consentant et un vendeur consentant. Nous sommes un vendeur consentant, mais il n'y a pas d'acheteur consentant. Ces entreprises refusent de s'asseoir à la table des négociations et comptent sur vous pour modifier le droit d'auteur en leur faveur. C'est pourquoi elles ne viennent pas négocier. Nous ne sommes pas dans une situation où l'acheteur et le vendeur sont tous deux consentants.

Des exemples de licences commencent à voir le jour partout dans le monde. Nous suivons cela de près. Nous examinons ce que nous pouvons faire avec ce dont nous disposons à l'heure actuelle.

David Myles: Je suis désolé. Je voulais dire un procès. Faut-il être deux partenaires pour intenter un procès?

Monsieur Rogers, dans votre cas, vous qui représentez les grandes maisons de disques qui ont subi de nombreux vols, y a-t-il eu une volonté d'intenter un procès contre les auteurs de ces vols?

Patrick Rogers: Oui, aux États-Unis, nous poursuivons actuellement les plus grands créateurs de contenu généré. Ceux-ci n'étant pas actuellement au Canada, nous ne les poursuivons pas.

C'est drôle. Je ne veux surtout pas que vous me posiez des questions sur les manchettes concernant la conclusion d'accords de licence, mais si vous cherchiez des manchettes à ce sujet, vous en trouveriez. Je pense que c'est une nouvelle très positive et encourageante.

• (1755)

Jennifer Brown: Tout ce que je peux dire de notre côté, c'est de rester à l'écoute. Nous voulons que notre partenaire de danse se présente à la table des négociations. S'il ne vient pas de son plein gré, nous le forcerons à le faire. Nous sommes prêts à prendre des mesures à cet effet.

David Myles: C'est très intéressant.

Où en sommes-nous au niveau du temps?

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

David Myles: Oh, mon Dieu!

J'ai une autre question que j'espère pouvoir poser lors du prochain tour de table, concernant la concurrence. Nous constatons actuellement que près de 30 % des œuvres téléchargées sur les services de diffusion en continu sont générées par l'intelligence artificielle générative. Cela change évidemment le marché pour les artistes canadiens.

Que pensez-vous de tout cela?

Margaret McGuffin: Cela fait également partie des négociations en cours, et il faut s'en occuper.

La présidente: Bien dit.

Vous avez fini juste à temps.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Monsieur Rogers, je veux revenir sur votre crainte de voir les grandes compagnies technologiques négocier une exception à la Loi sur le droit d'auteur. Cette crainte se base-t-elle sur des efforts de lobbyistes? Sur quoi cette crainte repose-t-elle, exactement?

[Traduction]

Patrick Rogers: Oui, à l'heure actuelle... Encore une fois, l'industrie mondiale de la musique numérique est mondiale, il y a donc actuellement une recherche de la compétence la plus favorable, où l'on espère et souhaite que différents pays et différents marchés adoptent une exception pour la fouille de textes et de données. Le cas échéant, cela nous exposerait tous à un risque plus important dans tous les autres pays qui ne l'ont pas fait.

Comme je l'ai dit au début, je pense que le Canada prend un excellent départ dans ce domaine, dans la déclaration lors du G7, en affirmant que nous ne le ferons pas et que nous respecterons la propriété intellectuelle. C'est de là que vient la crainte. C'est quelque chose que nous surveillons de très près. Nous espérons que le Canada restera ferme à cet égard.

[Français]

Alexis Deschênes: Avez-vous des informations vous laissant croire que de telles démarches sont présentement entreprises au Canada?

[Traduction]

Patrick Rogers: J'ai un point de vue légèrement différent. Je crois en la démocratie parlementaire et en la capacité des gens à venir vous faire part de leurs opinions, à vous rencontrer dans vos bureaux et à agir ainsi. Je ne dirais pas que c'est mal. Voilà pourquoi nous avons une loi sur le lobbying. Voilà pourquoi nous pouvons suivre toutes ces choses.

Je ne m'inquiète pas du fait qu'ils le fassent. Je m'inquiète du fait que vous l'acceptiez. Je vous encourage tous à écouter ce que nous avons à dire aujourd'hui et à comprendre nos préoccupations à ce sujet et, surtout en ce qui concerne l'exception relative à la fouille de textes et de données, à privilégier nos arguments plutôt que les leurs.

[Français]

Alexis Deschênes: Je vais utiliser les dernières secondes de mon temps de parole pour parler du défi qui se pose lorsque vous voulez obtenir des données de la part des grandes compagnies technologiques, afin de savoir ce qu'elles vous soutirent sans vous rémunérer.

Quels processus et mécanismes en place peuvent fonctionner pour vous aider à faire ça?

[Traduction]

Margaret McGuffin: Nous le faisons déjà dans les négociations. Nous exigeons la transparence.

Lorsque l'International Confederation of Music Publishers, l'ICMP, a mené ses enquêtes et révélé des ensembles de données, nous avons remarqué à l'échelle internationale que les entreprises affirmaient souvent ne pas détenir d'informations sur les données échangées. Cependant, lorsque les données ont finalement été divulguées, il s'est avéré qu'il s'agissait de listes de liens YouTube extrêmement détaillées, comprenant des catégories, des genres et des noms d'artistes, soigneusement organisées.

Les entreprises prétendent souvent que les informations ne sont pas disponibles, ou qu'elles font appel à un fournisseur tiers pour leurs données et qu'elles ne savent pas ce qu'elles contiennent, mais, en réalité, lorsque nous pouvons consulter ces données, leur contenu est très clair.

La présidente: Merci.

[Français]

Je vous ai donné un peu plus de temps de parole, compte tenu du temps nécessaire pour l'interprétation.

[Traduction]

Madame Thomas, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Rachael Thomas: Merci beaucoup.

Madame Brown, j'ai une question à vous poser. Dans un mémoire présenté au gouvernement par la SOCAN, j'ai lu ce qui suit: « [...] avec des mesures de protection appropriées et un cadre de droit d'auteur adéquat, l'intelligence artificielle peut soutenir et renforcer la créativité humaine dans l'industrie de la musique. »

Je trouve intéressante l'expression « mesures de protection appropriées », car je pense que chacun la définirait différemment. Comment votre organisation définirait-elle les mesures de protection appropriées en matière d'intelligence artificielle?

• (1800)

Jennifer Brown: Ce que nous recherchons, c'est une solution où tout le monde est gagnant. Nous recherchons la possibilité pour les créateurs d'utiliser l'intelligence artificielle, une intelligence artificielle éthique sous licence, afin qu'ils sachent qu'ils bénéficient de ce partenariat et que les résultats obtenus grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle seront sous licence.

Les mesures de protection dont il est question ici sont celles dont nous avons parlé: la transparence, la possibilité de savoir ce qui a été intégré à votre modèle et l'étiquetage lorsqu'il est publié, afin que nous sachions qu'il s'agit d'une intelligence artificielle générative. Je pense que ce sont des outils très simples à mettre en place pour permettre à un marché de commencer à prospérer et d'aboutir à une situation où tout le monde y trouve son compte, à la fois pour que la technologie se développe, mais aussi pour que les créateurs utilisent l'intelligence artificielle de manière vraiment positive.

Rachael Thomas: Vous parlez de licence et d'intelligence artificielle éthique. Ce sont de beaux mots, mais vous n'expliquez pas davantage ce qu'ils signifient et à quoi ils correspondent.

Quand vous parlez d'un système de licence en matière d'intelligence artificielle, concrètement, à quoi cela ressemble-t-il?

Jennifer Brown: Concrètement, nous n'avons conclu aucun accord avec une entreprise d'intelligence artificielle. Comme je l'ai mentionné, personne ne s'est présenté à la table des négociations.

Je peux vous dire que nous avons des licences avec tous les autres fournisseurs de technologies qui œuvrent au Canada. Nous négocions avec eux et ils peuvent utiliser tout le répertoire. Ils n'ont pas besoin de demander précisément: « Puis-je avoir ce morceau? » Ils ont accès au répertoire musical mondial en échange d'une part des revenus.

Dans la plupart des cas, c'est ainsi que cela fonctionne. Si vous avez un modèle d'abonnement, c'est peut-être un pourcentage des revenus. Si vous proposez un service gratuit, c'est peut-être un montant forfaitaire. Ce sont des choses que deux personnes de bonne volonté déterminent ensemble: comment générer des revenus? Il s'agit de respecter la valeur du travail créatif qui y a été consacré et de déterminer ensemble ce qu'est réellement une licence financière équitable.

Une licence n'est pas une notion théorique. Nous avons de nombreuses licences. La plupart d'entre elles sont, je dirais, avec les accords du secteur technologique, des accords négociés. Ce sont des partenaires volontaires qui s'assoient à la table, dans un marché libre, pour négocier.

Rachael Thomas: Très bien.

Avec qui ces entreprises d'intelligence artificielle concluent-elles des accords de licence?

Jennifer Brown: Nous pensons que la SOCAN devrait absolument être à la table, car la composition sous-jacente a été utilisée. C'est ce qu'ils ont récupéré, ces chansons, mais ils ont également utilisé les enregistrements.

Les façons de voler des droits d'auteur sont nombreuses, c'est donc ce que nous devons examiner. Ils doivent s'adresser aux mai-

sons de disques, aux sociétés de gestion collective et, éventuellement, aux éditeurs. Ils ont déjà utilisé de nombreux éléments de droits d'auteur, que nous devons maintenant récupérer et pour lesquels nous devons accorder une licence.

Rachael Thomas: Lorsqu'un modèle d'intelligence artificielle utilise des articles de revues datant d'il y a plusieurs années ou décennies, des informations provenant d'un comité comme celui-ci ou de mes interventions à la Chambre des communes, ou encore des commentaires formulés par d'autres personnes dans la société, y aurait-il un accord de licence pour tout cela?

Jennifer Brown: Non, ce sont des données publiques.

Je parle des chansons protégées par le droit d'auteur des créateurs, des auteurs-compositeurs et de leurs éditeurs musicaux. Il s'agit de chansons qu'ils ont créées et qui sont protégées par le droit d'auteur. Elles ne sont pas destinées à être utilisées gratuitement par quiconque. L'objectif même du droit d'auteur est qu'il y ait une demande d'utilisation et une rémunération lorsqu'elles sont utilisées. C'est très différent des données publiques.

Rachael Thomas: Tout à fait. C'est ce que nous tenons à éclaircir.

Encore une fois, cette expression revient sans cesse, alors définissons-la. Vous dites que ces entreprises d'intelligence artificielle concluraient des accords de licence avec différentes personnes ou entreprises qui détiennent des œuvres protégées par le droit d'auteur. Est-ce exact?

Patrick Rogers: Il s'agirait des titulaires de droits.

Jennifer Brown: Les titulaires de droits... oui.

Rachael Thomas: Bien. Merci.

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole pendant cinq minutes.

David Myles: Je crois qu'il est important de poursuivre la discussion entamée par Mme Thomas.

Il est important de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas de l'introduction d'un concept étranger au marché libre. C'est ainsi que fonctionne le marché libre avec les œuvres protégées par le droit d'auteur. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas pour rien qu'on parle de fouille, car il y a de la valeur. Les œuvres protégées par le droit d'auteur, à moins que nous envisagions de supprimer le droit d'auteur, ce qui n'est certainement pas le cas, font partie intégrante du marché. Il ne s'agit pas seulement de réglementation. Il s'agit de donner de la valeur à des choses qui, sinon, seraient volées comme si elles n'avaient aucune valeur ou n'étaient pas protégées par le droit d'auteur, si je ne m'abuse.

Il est important de faire la distinction entre ce qui relève du marché libre et ce qui est perçu comme une possibilité de réglementation excessive. À ma connaissance, Warner Music, Universal Music et Sony Music sont des partisans du marché libre. Ce sont certaines des plus grandes entreprises au monde. Je crois qu'il est important de le reconnaître dans cette conversation.

Ce dont nous parlons ici, c'est de la protection des œuvres protégées par le droit d'auteur. Nous avons également évoqué la possibilité que ce processus soit tout à fait réalisable, de la même manière que lorsqu'une chanson passe à la radio, l'artiste touche un certain montant. C'est ainsi que fonctionne le droit d'auteur. Lorsqu'une chanson sera jouée dans une publicité, une entreprise m'appelle pour me demander si elle peut utiliser une de mes chansons dans cette publicité. C'est alors à moi et à cette entreprise de le décider, selon le budget qu'elle envisage y consacrer. C'est ce qu'on appelle le marché libre. C'est une chose merveilleuse. Cela peut être une chose merveilleuse.

Il y a là une distinction très importante à faire. Nous ne parlons pas de repenser le marché libre. Nous parlons de valoriser quelque chose qui, pour l'instant, est exploité comme s'il s'agissait de données non protégées par le droit d'auteur. C'est ce que nous envisageons, n'est-ce pas?

• (1805)

Patrick Rogers: Tout à fait.

Les autres aspects concernent les raisons pour lesquelles je suis convaincu que la musique est si importante. Je crois que le métier de lobbyiste pour l'industrie musicale est formidable, car les gens aiment, valorisent et comprennent la musique. La discussion devient difficile et complexe lorsque nous comparons la musique à un document tel que le hansom. Le hansom est ouvert au public et gratuit. Les outils d'intelligence artificielle devraient pouvoir extraire le contenu du hansom, car il est ouvert au public et gratuit. Quant à la musique, comme je l'ai déjà dit, nous savons exactement ce qu'elle vaut. La valeur de la musique correspond au coût d'une publicité. Si vous la volez sur Spotify, c'est le coût mensuel de Spotify. Ce sont des choses très différentes.

Si des entreprises viennent vous voir et vous disent que l'intelligence artificielle va permettre de régler les problèmes de circulation routière, de guérir le cancer ou de cartographier les étoiles, c'est formidable, mais on n'a pas besoin du catalogue de Taylor Swift pour y parvenir.

David Myles: Je pense que nous voulons tous être... Comme nous l'avons dit aujourd'hui, nous avons également précisé que, en tant qu'outil... c'est une distinction importante à faire. Comme je l'ai dit la semaine dernière, nous ne voulons pas que cela ressemble aux années 1980, quand on parlait du hip-hop, qu'on ne comprenait pas, et qu'on disait que ce n'était pas de l'art. Évidemment, qu'est-ce qui a permis que ça marche? Les licences, les licences pour les enregistrements prélevés. Ce n'était pas que le fait de prélever des morceaux n'était pas de l'art. Prélever des morceaux, c'était génial; cela a produit certaines des meilleures musiques jamais créées. Encore une fois, ce qui a résolu ce problème, c'était de dire: « Non, c'est très bien, mais on va mettre en place un organisme de contrôle. Vous allez pouvoir obtenir une licence pour un rythme. Vous allez pouvoir obtenir une licence pour une partie d'une chanson. Vous allez pouvoir utiliser cette chanson pour en créer une autre. » La créativité ne s'est pas arrêtée, elle a en fait explosé. Elle a explosé, et d'autres artistes ont pu alors être rémunérés pour leur travail s'il était reconnu dans une autre chanson. C'est une distinction importante à faire ici.

Évidemment, on pourrait se demander comment ce chiffre, cette valeur, a été calculé. Quels sont les procès en cours à l'échelle internationale? Nous donnent-ils une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler sur le plan rémunération?

Jennifer Brown: À présent... Tout d'abord, je voudrais juste commenter ce que vous disiez à propos du hip-hop. Je pense que c'est un excellent exemple de ce dont vous parlez concernant les créateurs en tant qu'innovateurs. Je tiens à le souligner, car les techniciens diront toujours qu'ils sont les innovateurs. Non, ce sont les créateurs. Les créateurs sont également favorables à la technologie, et nous voulons simplement que celle-ci soit un peu plus attentive à l'aspect créatif.

La façon dont on commence à envisager l'aspect financier... Les poursuites judiciaires peuvent éventuellement aider. Nous consultons également des économistes. Nous commençons par examiner les autres usages semblables et la façon dont on les évalue. Il y a quelques modèles de licence en Europe qui n'ont pas encore été adoptés. Je dirais qu'il y aura beaucoup d'outils différents dans cette boîte à outils, car il s'agit d'un usage émergent. Au début, ce sera expérimental. C'est généralement ainsi que l'on commence, même avec le numérique il y a eu des licences expérimentales. Nous nous sommes réunis autour d'une table. Nous avons trouvé une solution. Puis, deux ans plus tard, nous avons mis à jour un accord, nous avons progressé et nous l'avons amélioré. Je ne pense pas que nous aurons la réponse parfaite dès le premier accord. Je ne crois pas que ce soit réaliste.

Cependant, je suis convaincue que, lorsque l'on s'assied à la table des négociations et que l'on entame cette conversation, on peut parvenir à un modèle qui convient aux deux parties, avec l'espoir de continuer à le développer et à l'améliorer.

• (1810)

La présidente: Merci.

Nous avons le temps pour un autre demi-tour, donc nous allons faire cinq minutes, cinq minutes et deux minutes et demie, si tout le monde est d'accord.

[Français]

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Brown, monsieur Rogers ou madame McGuffin, j'aimerais que vous me disiez d'où vient votre inquiétude que la Loi sur le droit d'auteur puisse être modifiée. Il est très important que nous le sachions.

[Traduction]

Jennifer Brown: Je peux commencer, puis ils pourront probablement terminer.

Les chansons ont déjà été volées. Nous craignons que cela soit toléré et même récompensé.

Patrick Rogers: Vous rencontrerez tôt ou tard des partisans de l'intelligence artificielle qui vous diront que les détenteurs de droits font obstacle à l'innovation. C'est juste une façon élégante de dire « Nous voulons voler leurs créations ». Voilà pourquoi cela nous inquiète.

Margaret McGuffin: Je suis d'accord. Nous savons que ces discussions ont lieu. D'autres pays nous ont informés qu'elles avaient lieu. Nous savons qu'un tel lobbying se fait.

[Français]

Bernard Généreux: Madame la présidente, la liste des témoins qui comparaitront au cours de cette étude a-t-elle déjà été rendue publique?

La présidente: Non, elle n'a pas été rendue publique.

Bernard Généreux: À votre avis, y a-t-il certains témoins que nous devrions inviter afin d'obtenir la contrepartie de ce que vous nous dites? Je pense notamment à Google ou à d'autres grands acteurs de l'industrie. Croyez-vous qu'il serait important pour nous tous ici d'inviter ces gens afin de leur poser des questions? Nous pourrions ainsi en apprendre plus sur leur réalité à eux, mais aussi sur leur intention potentielle de se débarrasser de lois, de projets de loi ou d'autres éléments qui entraveraient leur développement.

Avez-vous des noms de témoins en tête?

Avez-vous peur de vous faire taper sur les doigts par certains témoins ou par certaines personnes de l'industrie?

Jennifer Brown: Non.

[Traduction]

Patrick Rogers: Si vous me le permettez, je proposerais deux ou trois questions à poser à d'autres parties prenantes que vous rencontrez.

Posez les questions suivantes, surtout si vous rencontrez quelqu'un qui représente un modèle d'intelligence artificielle: « Avez-vous obtenu une licence pour la musique? Quelle formation pratiquez-vous actuellement? Cette musique est-elle sous licence? » Si la réponse est « non », vous pouvez leur demander pourquoi. Je vous conseille de vous appuyer sur les principes fondamentaux de la Loi sur le droit d'auteur dans ces conversations.

[Français]

Bernard Généreux: Madame Brown, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

Jennifer Brown: Je ne sais pas.

[Français]

Bernard Généreux: Qu'en est-il de vous, monsieur Ducharme?

Marc-Olivier Ducharme: Je proposerais que vous invitiez des gens qui créent des modèles ici, au Canada. Si vous le voulez, je peux vous faire parvenir une liste de gens qui travaillent dans des centres de recherche et d'artistes qui collaborent avec eux pour créer des modèles génératifs tant en arts visuels que dans le domaine musical.

Bernard Généreux: Nous vous en serions très reconnaissants.

Marc-Olivier Ducharme: Ça me ferait plaisir de vous fournir ces noms. De plus, ça vous permettrait d'entendre une voix autre que celle de l'industrie. Jusqu'à maintenant, l'industrie musicale prend beaucoup de place.

Bernard Généreux: J'aimerais revenir sur un exemple que j'ai donné lors de la rencontre de lundi. Je ne suis pas un artiste, loin de là. À cet égard, M. Myles a plusieurs milles d'avance sur moi. Cela dit, si j'étais un crack en intelligence artificielle et que, malgré mon manque de connaissances musicales, j'avais les habiletés nécessaires pour générer de la musique, par exemple, est-ce que je deviendrais un artiste? Si oui, est-ce que ce serait matière à licence? Selon ce qui a été dit ici tantôt, j'ai cru comprendre que je devrais avoir des droits d'auteur pour ça, alors j'aimerais savoir où est mon argent. Personne ne m'a rien envoyé de ça.

Je fais des farces, mais, dans ces circonstances, considéreriez-vous que je suis un artiste?

Marc-Olivier Ducharme: Non, vous ne semblez pas être un artiste.

[Traduction]

Sans vouloir vous offenser.

● (1815)

[Français]

Bernard Généreux: Je suis bien des choses, mais je ne suis effectivement pas un artiste, c'est sûr.

Il est important de bien comprendre l'objectif de notre étude. Personnellement, j'ai siégé au Comité permanent de l'industrie et de la technologie pendant plusieurs années, jusqu'à ce que je devienne membre de ce comité-ci, en juin dernier. Le Comité permanent de l'industrie et de la technologie a étudié notamment le projet de loi C-27, qui abordait plusieurs questions interreliées, dont celle de l'intelligence artificielle. C'était un gros projet de loi. De toute évidence, les libéraux avaient mal fait leur travail, parce qu'ils n'auraient jamais dû y intégrer la question de la vie privée et celle de l'intelligence artificielle, même si elles sont interreliées. L'intelligence artificielle doit faire l'objet d'une étude à elle seule, comme c'est le cas de l'étude que nous menons actuellement. La question sera abordée aussi dans d'autres études menées ailleurs au Parlement, notamment au Comité permanent des langues officielles. En effet, vous avez parlé des francophones en situation minoritaire, qu'il est très important de protéger également.

Quoi qu'il en soit, je rappelle l'objectif de notre étude et ce que nous cherchons à savoir de votre part et de la part d'autres personnes de l'industrie. Il y en a sûrement qui écoutent ce qui se passe aujourd'hui au Comité et qui seront appelées à venir témoigner. Comment pouvons-nous nous assurer de faire grandir notre industrie culturelle partout au Canada tout en la protégeant, dans le contexte actuel où nous avons recours aux outils d'intelligence artificielle? Tel est l'objectif de notre étude.

Monsieur Ducharme, vous avez raison de dire qu'il faut protéger notre industrie culturelle, mais est-ce que ça doit passer par un modèle gouvernemental? Personnellement, je n'y crois pas. Est-ce que le gouvernement peut y participer? C'est assurément le cas.

Cependant, nous avons beaucoup de travail à faire pour nous assurer de protéger notre identité canadienne, de même que notre identité québécoise, francophone et francophile partout au Canada.

La présidente: Je vous remercie de cette intervention, monsieur Généreux. Nous n'avons plus de temps pour une réponse.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

Je vais prendre un instant pour dire que, de toute évidence, vous aimez tous ce que vous faites et vous êtes entourés de personnes qui, elles aussi, aiment manifestement leur travail. Vous souhaitez continuer à travailler ensemble. Je tiens à vous dire que nous le voyons et que nous l'apprécions.

Ce débat a été très intéressant. Il y a tant de questions et si peu de temps.

Monsieur Rogers, je vous reviens très rapidement. Il me paraît important de mettre en relief, dans un contexte plus large, ce que nous entendons faire, à savoir créer un espace propice au développement de l'intelligence artificielle et au leadership de l'industrie canadienne, sans que cela ait d'incidence négative sur la culture ou le patrimoine canadiens.

La technologie et la musique ne peuvent fonctionner l'une sans l'autre. Vous avez déjà mentionné le travail que vous effectuez en collaboration avec le secteur technologique, mais pourriez-vous nous en dire plus sur la manière dont Music Canada collabore avec les organisations intersectorielles dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à la musique en particulier?

Patrick Rogers: Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ce sujet.

Les maisons de disques modernes sont des entreprises technologiques. Afin de trouver des fans au Japon, nous utilisons des technologies, notamment celles basées sur l'intelligence artificielle. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de ce que les modèles d'intelligence artificielle sous licence, légaux et payants, pourront apporter à l'industrie afin de permettre à la créativité humaine de se poursuivre.

Après cette réunion, je vais parler à M. Waugh et m'assurer qu'il comprend à quel point l'exemple de Brenda Lee est formidable. Il y a une telle ouverture, des exemples émouvants de personnes qui ont perdu leur voix et qui font des choses qui constituent vraiment un bon plaidoyer.

Un service génératif légal et agréé pourrait faire de M. Généreux un artiste. Nous pourrions nous en réjouir, mais toutes les contributions, y compris celles de M. Myles, doivent être rémunérées pour que M. Généreux devienne un artiste.

Fares Al Soud: Formidable! Merci, monsieur Rogers.

Madame McGuffin, j'ai une petite question à vous poser.

Dans quelle mesure pensez-vous qu'il serait réaliste de disposer de données d'entraînement sous licence à grande échelle... et qui, selon vous, devrait en assumer la responsabilité? Les plateformes? Les concepteurs? Les gouvernements? J'aimerais entendre votre avis à ce sujet.

Margaret McGuffin: Je pense que c'est le gouvernement qui veille à ce qu'il n'y ait pas de lacunes afin que les entreprises technologiques n'aient pas à fournir ces données aux maisons de disques, aux éditeurs et aux organismes de gestion collective, comme la SOCAN et l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux, ou CMRRA, qui négocient ensuite ces accords, recueillent les données et investissent dans leur propre technologie pour garantir que ces paiements soient effectués.

Fares Al Soud: Nous entendons très souvent des appels à la transparence pour savoir si des œuvres ont été utilisées dans des ensembles de données d'intelligence artificielle. Seriez-vous favorable à une sorte d'étiquette d'information nutritionnelle ou à une norme de divulgation pour les contenus générés par l'intelligence artificielle?

Margaret McGuffin: Le rôle du gouvernement dans ce domaine doit être repensé afin de déterminer précisément comment il pourrait être utile. Nous le faisons déjà souvent dans le cadre de négociations dans le secteur privé, mais il pourrait être nécessaire de se pencher sur les mesures qui pourraient être prises pour aider. Je ne m'engage toutefois pas là-dessus pour l'instant. Je veux rester opti-

miste et croire que les gens viendront de leur propre chef nous présenter leurs données et nous parler d'une licence.

● (1820)

Patrick Rogers: Lorsque vous rencontrez des parties prenantes qui s'opposent à cette idée et laissent entendre que la recette secrète sera divulguée... ce n'est pas ainsi que fonctionne une liste d'ingrédients. Les ingrédients d'un Pepsi n'expliquent pas comment fabriquer un Pepsi, donc une liste d'ingrédients est un exemple tout à fait pertinent, et je vous encourage à insister sur ce point auprès des parties prenantes qui s'y opposent.

Fares Al Soud: Je vais poser une dernière question.

Vous représentez chacun une partie de l'écosystème créatif canadien. Nous parlons beaucoup de la protection de la culture. Comment concevoir un avenir où l'intelligence artificielle permettrait aux artistes, aux éducateurs et aux innovateurs canadiens de façonner la culture plutôt que de simplement la défendre contre des forces extérieures? Comment préparer l'avenir, pour ainsi dire, à ce que nous sommes susceptibles de voir se produire dans l'industrie?

J'accueillerai toute opinion à ce sujet.

Kelly Wilhelm: Je m'avance volontiers.

Investissez dans les créateurs de l'œuvre et investissez dans leur capacité de posséder, contrôler et tirer profit de leur propre propriété intellectuelle. Lorsque nous parlons de droits d'auteur, nous parlons d'une forme de propriété intellectuelle. Dans d'autres secteurs, en ce qui concerne les brevets, par exemple, si une opération de collecte de données révélait la recette et la méthode de fabrication du Pepsi, les conséquences seraient désastreuses. Si nous pouvons utiliser cette analogie dans le secteur culturel, nous pourrions mieux comprendre la valeur de cette propriété intellectuelle.

La perspective politique et la perspective gouvernementale concernant la propriété intellectuelle et la capacité d'exploiter cette propriété intellectuelle sont également le modèle dans le secteur culturel. Cela semble simplement différent. Il y a également une valeur culturelle.

[Français]

Marc-Olivier Ducharme: Les arts et la culture sont formés de plusieurs disciplines. Aujourd'hui, nous avons surtout entendu parler de l'industrie musicale, mais je suis certain que les gens du cinéma auraient des choses assez similaires à dire.

Par contre, il ne faut pas oublier que la plupart des œuvres artistiques et culturelles au Canada sont créées par des artistes indépendants ou des collectifs qui travaillent au sein de compagnies, comme des compagnies de théâtre ou de danse. Il ne faut pas oublier ces personnes. Il ne faut pas oublier que de très nombreux créateurs canadiens ne sont pas soutenus par une industrie à proprement parler. Un comité comme le vôtre doit être à l'écoute de ces artistes et créateurs et leur demander comment on peut les protéger et soutenir la culture canadienne. C'est probablement par la voie d'investissements.

La présidente: Merci.

Monsieur Deschênes, vous êtes le dernier à prendre la parole. Vous disposez de deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

J'aurais besoin d'un petit éclaircissement pour bien comprendre ce qu'on cherche à protéger.

Dans le document de recherche qui nous a été soumis, on nous parle de l'importance économique des droits d'auteur, notamment. On nous dit qu'en 2023, c'est près de 700 000 emplois et environ 63 milliards de dollars, soit 2,3 % du produit intérieur brut.

Est-ce toute cette économie qui est en jeu?

[Traduction]

Patrick Rogers: Du point de vue musical, le Canada est le huitième marché mondial de la musique. Nous sommes le troisième exportateur, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. L'industrie musicale canadienne, tant indépendante que majeure, est une réussite. C'est une réussite qui mérite d'être célébrée et, à mon avis, protégée.

L'intelligence artificielle et l'effondrement de la Loi sur le droit d'auteur au Canada constituent un risque énorme à cet égard. C'est ce dont nous parlons aujourd'hui.

[Français]

Alexis Deschênes: Quelle est l'importance économique de cette industrie?

[Traduction]

Patrick Rogers: Cela représente environ 900 millions de dollars par an au Canada.

[Français]

Alexis Deschênes: J'aimerais maintenant poser une question à M. Ducharme.

Monsieur Ducharme, je vais vous donner la dernière minute et demie de mon temps de parole pour que vous nous disiez de quelle façon vous voyez la cohabitation avec l'intelligence artificielle et en quoi cela peut présenter des opportunités.

Du côté positif des choses, que voyez-vous?

Marc-Olivier Ducharme: J'aimerais vous parler du Metacreation Lab, à l'Université Simon Fraser, un laboratoire où l'on se penche sur des questions liées aux technologies émergentes dans la production artistique.

On y a créé un modèle de génération visuelle qui n'utilise pas de contenu protégé par droit d'auteur. Ce contenu peut donc être utilisé par des artistes pour entraîner un modèle au moyen de leurs propres œuvres. Les artistes peuvent ensuite l'utiliser.

C'est un modèle vraiment intéressant. Le même type de modèle est créé par d'autres chercheurs et artistes aux États-Unis et ailleurs.

Le modèle va générer une image basée sur les œuvres d'art qui ont servi à l'entraînement du modèle et qui appartiennent à l'artiste.

L'artiste va préparer son propre corpus, et un entraînement va le nourrir à la machine. Plutôt que de nourrir un produit, il va nourrir ce modèle. Ensuite, il va pouvoir travailler sur ses propres œuvres d'art, sur son propre style visuel.

Le problème, c'est qu'on ne peut pas faire fonctionner ce modèle à l'aide de n'importe quel ordinateur. Il faut un ordinateur relativement puissant. Or cette infrastructure n'est pas disponible à l'heure actuelle.

Les artistes doivent donc trouver une manière d'avoir accès à une infrastructure de calcul puissante, mais également trouver une manière de financer ça. Ce sera donc au moyen de leurs propres subventions, puisqu'on fonctionne par des régimes de subvention. Ils vont faire une demande de subvention au Conseil des arts du Canada. Ils vont peut-être l'obtenir. Si c'est le cas, ils vont peut-être pouvoir trouver cette puissance de calcul pour faire fonctionner le modèle.

Présentement, nous n'avons pas d'espaces ni d'infrastructures pour que les artistes puissent utiliser ces modèles qui sont produits ici, au Canada. Il y en a pour la musique, pour la vidéo et pour les arts visuels. Si nous ne créons pas ces espaces et que nous n'investissons pas dans des infrastructures canadiennes accessibles pour les artistes, cela ne se produira pas. Nous allons freiner l'innovation. Ces innovations vont rester dans des centres de recherche universitaires.

• (1825)

La présidente: Merci, monsieur Deschênes. Votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos excellents témoins d'aujourd'hui. Leurs témoignages nous seront très utiles pour la rédaction de notre rapport.

Si les membres veulent bien attendre, j'ai un budget pour notre séance d'information sur CBC/Radio-Canada, un budget pour les collations ce jour-là.

Puis-je demander à quelqu'un de le proposer? M. Ntumba le propose.

Tout le monde est-il d'accord pour adopter ce budget?

(La motion est adoptée. [Voir le procès-verbal])

La présidente: Joyeuse fête de l'Action de grâce à tous. Passez une excellente semaine. À bientôt.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>